

La participation et la représentation politique des femmes au sein des instances démocratiques municipales

Laurence Bherer, Jean-Pierre Collin
Avec la coll. de Sandra Breux, Éveline Dubuc-
Dumas, Ève Gauthier et Amélie Dubé

INRS

Université d'avant-garde

Centre - Urbanisation Culture Société

**La participation et la représentation
politique des femmes au sein des
instances démocratiques municipales**

Laurence Bherer, Jean-Pierre Collin
Avec la coll. de Sandra Breux, Évelyne Dubuc-
Dumas, Ève Gauthier et Amélie Dubé

Groupe de recherche sur les innovations
municipales (GRIM)

Institut national de la recherche scientifique
Centre - Urbanisation Culture Société

Montréal
Avril 2008

Responsabilité scientifique :

Laurence Bherer, laurence.bherer@umontreal.ca

Université de Montréal

Jean-Pierre Collin, jean-pierre.collin@ucs.inrs.ca

Institut national de la recherche scientifique

Centre - Urbanisation Culture Société

Diffusion :

Institut national de la recherche scientifique

Centre - Urbanisation Culture Société

385, rue Sherbrooke Est

Montréal (Québec) H2X 1E3

Téléphone : (514) 499-4000

Télécopieur : (514) 499-4065

www.ucs.inrs.ca

ISBN 978-2-89575-102-1

Dépôt légal : Avril 2008

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

© Tous droits réservés

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX	IV
INTRODUCTION	1
1. LES CAUSES DE LA SOUS-REPRÉSENTATION DES FEMMES À L'ÉCHELLE MUNICIPALE	2
1.1 Les facteurs microsociologiques : le recrutement	7
1.2 Les facteurs mésosociologiques : la sélection	10
1.3 Les facteurs macrosociologiques : l'élection	13
2. LES FEMMES ET LA VIE POLITIQUE À MONTRÉAL	15
2.1 Les candidates par parti politique et par fonction au scrutin de 2001	16
2.2 Le résultat des élections de 2001	17
2.3 Les candidates par parti politique et par fonction au scrutin de 2005	20
2.4 Le résultat des élections de 2005	22
2.5 Les postes	24
3. LES INITIATIVES ENGAGÉES POUR PALLIER LA SOUS-REPRÉSENTATION DES FEMMES À L'ÉCHELLE MUNICIPALE : CARACTÉRISTIQUES ET RÉSULTATS	28
3.1 Les pratiques touchant le recrutement ou les facteurs microsociologiques	29
3.2 Les pratiques touchant la sélection ou les facteurs mésosociologiques	39
3.2.1 Les guides et les formations	41
3.2.2 Les mesures prises par les partis politiques	42
3.2.3 L'intervention législative	45
3.3 Les pratiques touchant les facteurs macrosociologiques	48
3.4 La place des femmes dans les instances décisionnelles	49
CONCLUSION	51
BIBLIOGRAPHIE	55
ANNEXE 1 : LA REPRÉSENTATION DES FEMMES SUR LA SCÈNE POLITIQUE MUNICIPALE QUÉBÉCOISE : QUELQUES CONSTATS	59
ANNEXE 2 : ENTRETIENS AVEC DES EXPERTES	61

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1 - Évolution du nombre de mairesse et de conseillère en pourcentage au Québec de 2000 à 2004	4
Tableau 1.2 - Nombre de mairesses, de maires, de conseillères et de conseillers par taille de population	5
Tableau 1.3 - Principaux obstacles susceptibles d'expliquer la faible représentation des femmes sur la scène politique	7
Tableau 1.4 - Nombre de candidates par parti politique et par poste électif au scrutin de 2001 à Montréal	17
Tableau 1.5 - Nombre d'élues par parti politique et par poste électif en 2001	18
Tableau 1.6 - Taux de succès des candidats, hommes et femmes, par parti politique et par poste, 2001	19
Tableau 1.7 – Pourcentage d'élues pour l'ensemble des postes électifs municipaux avant et après le scrutin de 2001	20
Tableau 1.8 - Nombre de candidates par parti politique et par poste électif au scrutin de 2005 à Montréal	21
Tableau 1.9 - Taux de succès des candidats, hommes et femmes, par parti politique et par poste, 2005	23
Tableau 1.10 - Nombre d'élues par parti politique et par poste électif en 2005	24
Tableau 1.11 - Présence des femmes dans les différentes instances politiques de Montréal ...	26
Tableau 1.12 - Les outils visant à augmenter la représentation des femmes à l'échelle municipale	29
Tableau 1.13 - Exemples d'expériences et de programmes visant l'égalité de genre au Québec	32
Tableau 1.14 - Quelques exemples européens de pratiques touchant le recrutement	35
Tableau 1.15 - Exemples des guides qui s'adressent directement aux femmes	36
Tableau 1.16 - Quelques exemples de pratiques touchant la sélection	40
Tableau 1.17 - Évolution du nombre de mairesses et de conseillères dans les municipalités du Québec- 1980-2003.....	61

Introduction

L'objectif de cette étude est de s'interroger sur la représentation des femmes au sein des institutions démocratiques municipales. Même si la place des femmes en politique a augmenté considérablement dans les trente dernières années, leur nombre reste toujours en-deçà de leur poids dans la population. À l'échelle municipale, peu d'études se sont penchées sur l'état et les causes spécifiques de la sous-représentation féminine. Ce rapport fournit un cadre d'analyse afin d'identifier les enjeux les plus pertinents pour atteindre la parité entre les femmes et les hommes sur la scène politique montréalaise. Ce cadre d'analyse s'appuie sur l'identification des trois étapes clés qui mènent à un poste électif : le recrutement, la sélection et l'élection. Le découpage en trois étapes permet d'isoler les enjeux caractéristiques de chaque étape, de préciser le ou les étapes qui représentent le plus de défis en matière de représentation féminine et de présenter les moyens à prendre en fonction de l'étape visée afin de favoriser la représentation des femmes.

La première partie examine les causes de la sous-représentation des femmes telles qu'identifiées dans la documentation touchant *tous les paliers politiques*, au Canada et ailleurs dans le monde. Cette méthode semblait la meilleure pour plusieurs raisons. Tout d'abord, la rareté des études sur la politique municipale ne permet pas d'isoler les causes spécifiques de la sous-représentation des femmes à cette échelle. Deuxièmement, malgré les écarts entre la vie politique de chacun des paliers, il demeure plus prudent de ne pas anticiper sur la nature même de ces différences car cela demeure une question floue. L'objectif de cette première partie est donc de s'appuyer sur un large spectre d'études pour encadrer les analyses empiriques sur la Ville de Montréal. Dans la deuxième partie, un portrait de la représentation des femmes sur la scène montréalaise est brossé de manière à établir les enjeux caractéristiques de la scène politique montréalaise. En prenant soin de différencier la situation avant et après le scrutin de 2001, de même que la conjoncture la plus récente à la suite des élections du 6 novembre 2005, nous sommes en mesure d'évaluer l'évolution de la place des femmes au sein des instances représentatives depuis les fusions municipales.

Enfin, la dernière section présente les initiatives engagées au Québec et ailleurs pour une représentation équitable des femmes à l'échelle municipale ou aux échelons supérieurs.

Le but de notre démarche est ainsi d'établir un état des lieux de la représentation des femmes au sein des institutions démocratiques dans les municipalités et comme candidates aux élections municipales. Cet exercice s'articule autour de la revue des écrits pertinents, de statistiques de sources diverses et de nouvelles données

expressément compilées pour ce travail. Une première version de ce travail a été validée auprès d'experts, ce qui a permis de bonifier l'analyse pour le rapport final. Ce travail vise à ouvrir des pistes de réflexion permettant de progresser vers une répartition égalitaire des postes électifs entre hommes et femmes.

L'ensemble des recherches pertinentes ont été réalisées en deux temps, soit entre juin et décembre 2005 et entre décembre et mars 2007, sous la direction de Jean-Pierre Collin, professeur titulaire à l'INRS-UCS, et de Laurence Bherer, professeure adjointe au département de science politique de l'Université de Montréal. L'équipe de recherche se compose également de Sandra Breux, Ève Gauthier, Évelyne Dubuc-Dumas et Amélie Dubé, assistantes de recherche à l'INRS-UCS. Ces recherches ont été menées notamment avec l'appui financier du Chantier sur la démocratie de la Ville de Montréal. Il faut aussi remercier les professionnels du Chantier pour les nombreux échanges que nous avons eu avec eux sur les synthèses et les analyses exposés dans cette note de recherche.

1. LES CAUSES DE LA SOUS-REPRÉSENTATION DES FEMMES À L'ÉCHELLE MUNICIPALE

Si la représentation inégale des femmes est un enjeu présent à toutes les échelles politiques au Canada, cette distorsion est particulièrement préoccupante à l'échelle municipale, car il s'agit du palier politique où les femmes sont le moins présentes. Cette faible représentation touche tout d'abord le nombre de candidates. Par exemple, selon les données les plus récentes disponibles, en 2003, parmi les municipalités de plus de 5 000 habitants ayant tenu des élections, 20,8 % des **candidatures** étaient féminines alors qu'aux élections provinciales du 14 avril 2003, le nombre de candidatures féminines s'élevait à 26,7 % (Conseil du Statut de la Femme, 2005; MAMR, 2003). Le nombre de candidates à l'échelle municipale varie également en fonction d'un parti politique municipal à l'autre. À titre d'exemple, à Québec, au scrutin de 2001, le Renouveau Municipal présentait 35 % de candidates tandis que l'Action Civique offrait seulement 15 % de candidatures féminines (Simard, 2005 : 106). Le faible nombre de candidates se reflète également sur la quantité d'élues. Alors que l'Assemblée nationale du Québec comporte 30,4 % de députées et la Chambre des Communes 21,1 % à l'échelle du Canada et 26,7 % à l'échelle du Québec, les municipalités ferment la marche avec 22,7 % d'élues¹ (Conseil du Statut de la Femme, 2002 : 3). La mauvaise position des municipalités est accentuée par le fait que les femmes occupent seulement 11,6 % des postes de maire. Cette sous-représentation des femmes aux échelons politiques inférieurs est corroborée par leur faible présence dans la majorité des

¹ Conseil du statut de la femme, <http://www.csf.gouv.qc.ca/fr/stat/?ma=42#partici>, site consulté en décembre 2005. MAMR. Statistiques sur la représentation des hommes et des femmes aux instances électives municipales – Rapport 2003. Pour l'Assemblée nationale et la Chambre des communes, les statistiques tiennent respectivement compte des élections d'avril 2003 et de juin 2004. Les statistiques sur les municipalités tiennent compte des élections de novembre 2003.

lieux de pouvoir et dans les organismes associés au développement local et régional : « la présence des femmes au sein des instances locales et régionales est minoritaire. À titre d'exemple, en 2002, elles occupent seulement 28,3 % des postes aux conseils d'administration des conseils régionaux de développement et 19 % de ceux des centres locaux de développement » (Paquet, 2003 : 18).

Certes, si la représentation des femmes à l'échelle municipale n'est pas équitable, elle est en nette progression depuis une vingtaine d'années (Côté, 1999 : 1). À titre d'exemple, la proportion des femmes élues au poste de maire a pratiquement décuplé entre 1980 et 2003, passant de 1,5 % à 11,6 %. Un même constat est valable pour les postes de conseillères. Elles étaient 3,8 % il y a vingt-cinq ans alors qu'elles représentent actuellement près de 24,5 % des conseillers municipaux (selon des données de 2002, voir tableau 1.17, annexe 1).

Cependant, on observe un certain essoufflement depuis 1990 puisque la proportion de femmes augmente plus lentement par année. Plus précisément, la situation semble stagner depuis quelques années : entre 1999 et 2003, la variation est infime : on note une progression moyenne de 0,3 point de pourcentage par année pour les postes de mairesses et de conseillères (voir tableau 1.1). Ce portrait est différent de celui des années 1980 où la progression par année avoisinait les 1,5 point de pourcentage pour chacun des deux postes. En somme, même s'il y a lieu de se réjouir de la nette progression de la place des femmes sur la scène municipale depuis le début des années 1980, l'atteinte de l'égalité dans la répartition des postes électifs demeure un enjeu d'actualité. Comme dans plusieurs pays, et à l'instar des autres échelles politiques, il semble y avoir un « plafond de verre » qui ne permet pas de dépasser la barre des 30 % de représentation féminine (Tardy, 2002 : 91). L'expression «plafond de verre» signifie qu'on constate que dans la plupart des assemblées législatives, il est difficile d'augmenter le taux de représentation féminine au-delà de 30%. C'est pourquoi plusieurs organismes internationaux comme l'ONU, ou encore la Fédération canadienne des municipalités, établissent le seuil de 30% de représentation féminine comme une masse critique minimale pour refléter le poids des femmes dans la société. La Conférence régionale des élus de Montréal suggère même d'atteindre le taux de 40%.

Tableau 1.1 - Évolution du nombre de mairesse et de conseillère en pourcentage au Québec de 2000 à 2004

	1999	2000	2001	2002	2003	Écart 1999-2003	Écart moyen par an
Mairesse	10	10	11	11	12	+1,2%	0,30%
Conseillère	23	23	24	24	25	+1,4%	0,35%

Source : Tableau effectué selon les données du CSF, 2005 : 3.

Par ailleurs, la taille de la municipalité influence en partie l'accès des femmes aux postes électifs. À cet égard, les petites municipalités ont de meilleurs résultats en termes de représentation féminine au poste de maire que les plus grandes villes (Tardy, 2002). La plus forte concentration de mairesses se retrouve dans les municipalités de 5 000 à 9 999 habitants (13 %) et dans les municipalités de 10 000 à 99 999 habitants (11,7 %). Jusqu'aux élections de 2005, il n'y avait eu aucune mairesse dans les villes de plus de 100 000 habitants². Pour les conseillères, le résultat est ex aequo entre les très petites municipalités de moins de 2 000 habitants (25,6 %) et dans les très grandes municipalités de 100 000 habitants et plus (26,1 %). Les taux les plus bas se situent dans les municipalités moyennes (voir tableau 1.2).

En 2004, le gouvernement du Québec a adopté la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (projet de loi 34) qui a remplacé les conseils régionaux de développement (CRD) par les conférences régionales des élus (CRÉ). Avec cette réforme, les élus sont les acteurs prépondérants de l'instance régionale alors que la représentation des groupes de la société civile n'est plus garantie. Comme les femmes occupaient majoritairement les postes réservés aux organisations de la société civile, la proportion de femmes y siégeant est passée de 31% à 27%, une baisse plus significative encore dans certaines régions comme l'Outaouais où la proportion de femmes de 42% a chuté à 23% (Batanian, 2005). Les élus y siégeant sont majoritairement des hommes. À Montréal, la situation est toutefois différente car le tiers des sièges demeure strictement réservé aux groupes³.

² Ces chiffres ne comprennent pas le scrutin de 2005. Depuis le 6 novembre, il y a deux mairesses dans les villes de plus de 100 000 habitants, soit à Québec et à Lévis. Depuis le décès subit de la mairesse de la Ville de Québec, Andrée Boucher, ce chiffre est redescendu à 1 car le nouveau maire de la «Vieille capitale» est un homme.

³ Depuis 2007, le poste de directrice générale à la CRÉ de Montréal est occupé par une femme.

Tableau 1.2 - Nombre de mairesses, de maires, de conseillères et de conseillers par taille de population⁴

Taille de population	Maire		Mairesse		Total	Conseiller		Conseillère		Total
	Nb.	%.	Nb.	%.	Nb.	Nb.	%.	Nb.	%.	Nb.
Moins de 2000h.	641	89	76	11	717	3202	74	1104	26	4306
De 2 000 à 4999h.	196	87	25	11	221	754	79	203	21	957
De 5 000 à 9999h.	60	87	9	13	69	341	79	89	21	430
De 10 000 à 99 999h.	60	88	8	12	68	425	79	116	21	541
100 000h. et plus	9	100	0	0	9	193	74	68	26	261
Total	966	89	118	11	1084	5219	76	1659	24	6878

Source : Tableau réalisé selon les données d'Évelyne Tardy (2003 : 16).

Les récentes restructurations municipales ont considérablement modifié le paysage politique municipal si bien que désormais on pourrait craindre qu'il soit plus difficile pour les femmes d'atteindre les postes électifs : alors que les femmes étaient souvent plus nombreuses au sein des municipalités rurales de petites tailles, les postes électifs issus des fusions municipales sont, en fonction de leur plus grande rareté et de leur poids politique, davantage convoités et plus difficile à conquérir (Tardy, 2003 : 16). Cependant, les nouvelles structures institutionnelles des villes fusionnées semblent n'avoir eu que peu d'impact sur l'élection des femmes en 2001, puisque contrairement aux appréhensions de Tardy et de plusieurs groupes de femmes tel *Femmes et restructurations municipales*, **le nombre de femmes élues n'a pas diminué, autant pour les postes de conseillères municipales que pour le siège de mairesse⁵**. Il est resté stable, « ...comme si les nouvelles réalités institutionnelles tiraient peu à conséquences » (Simard, 2005 : 117⁶). Il est encore beaucoup trop tôt pour évaluer de façon exacte les conséquences des dernières réformes municipales sur la structure de représentation municipale. La comparaison avec plusieurs scrutins, tout comme la stabilisation du cadre électoral, sont nécessaires pour faire une telle enquête.

Ce rapide portrait de l'état de la représentation des femmes au palier municipal permet de s'interroger sur l'existence à cette échelle politique de conditions, différentes à celles des échelles politiques supérieures, qui expliqueraient pourquoi les femmes ne sont pas bien représentées dans les municipalités québécoises? Les écrits disponibles ne

⁴ Ces données ne comprennent pas la Municipalité de la Baie-James, les villages cris, naskapis et nordiques. Données au 28 février 2003.

⁵ Les données du MAMM indiquent que les pourcentages de femmes mairesses en 2000, 2001 et 2002 étaient respectivement de 10,4 % - 10,7 % et 10,9 %. Pour les conseillères, les statistiques pour ces mêmes années sont respectivement de 23,1 % - 23,8 % et 24,1 % (Municipalité, 2003 : 15).

⁶ Le constat de Simard est valable pour les Villes de Montréal, Longueuil, Gatineau, Lévis, Québec.

permettent pas d'isoler des facteurs spécifiquement municipaux. Toutefois, il est possible de s'interroger sur les causes de la sous-représentation féminine à partir d'une lecture municipale de la vie politique.

La faible présence des femmes sur la scène politique municipale n'est pas attribuable à un seul facteur mais bien à une conjugaison de facteurs différents (Côté, 1999 : 5), que l'on peut classer en fonction des moments clés de la candidature. La chercheuse Manon Tremblay identifie quatre étapes que doit franchir une femme pour devenir élue (2005 : 83 et suivantes) : l'éligibilité, le recrutement, la sélection et l'élection. Si l'éligibilité féminine est maintenant un droit acquis dans les pays démocratiques⁷, les trois autres moments forts du parcours vers la représentation féminine représentent toujours des enjeux spécifiques aux femmes qui veulent s'engager en politique. À chacun de ces moments correspond des catégories d'enjeux : 1) pour le recrutement, des enjeux microsociologiques; 2) pour la sélection, des enjeux mésosociologiques; 3) pour l'élection, des enjeux macrosociologiques (voir le tableau 1.3). Nous verrons que **les enjeux de la sélection des candidats, qui demeure l'apanage des partis ou des équipes politiques, sont particulièrement déterminants pour favoriser la présence des femmes en politique**. En effet, alors qu'auparavant, les experts attribuaient un rôle décisif aux facteurs individuels (les enjeux microsociologiques de l'étape du recrutement), les arguments qualifiés de « systémiques » (enjeux méso et macrosociologiques) sont de plus en plus évoqués pour expliquer la sous-représentation féminine. Les changements sociaux qui ont touché les femmes, tels un accès plus grand à l'emploi et à l'éducation ou encore, la transformation de la cellule familiale, ont rendu les enjeux microsociologiques moins contraignants (Tardy, 2002 : 91). L'importance de l'étape de la sélection se confirme également au niveau municipal où le scrutin de 2001 démontre que le taux de femmes élues est le même que celui des femmes candidates (Simard, 2005 : 115⁸). Une fois candidate, les femmes peuvent donc espérer passer avec succès l'étape de l'élection.

⁷ L'éligibilité correspond à « la capacité juridique de se porter candidat à une élection politique » (Bidégaray cité dans Tremblay, 2005 : 87).

⁸ Le taux de candidates est de 27,3 % alors que celui des élus est de 27,5 % dans les villes de Gatineau, Lévis, Longueuil, Montréal et Québec.

Tableau 1.3 - Principaux obstacles susceptibles d'expliquer la faible représentation des femmes sur la scène politique

Le recrutement Facteurs microsociologiques	La sélection Facteurs mésociologiques	L'élection Facteurs macrosociologiques
• La disponibilité et l'inégale répartition des charges familiales • La situation socio-économique • Le statut des élus • Une socialisation politique défavorable à l'action politique	• La domination d'un seul modèle d'<i>homo politicus</i> • Le financement de l'investiture • Des réseaux sociaux peu valorisables en contexte politique • L'absence de femmes dans les postes clés des partis politiques • Le choix ou l'obtention d'une circonscription perdue d'avance	• Le faible renouvellement de la classe politique • L'accès des femmes aux postes les plus influents • Le mode de scrutin

Source : Adapté de Tremblay, 2005

Très peu d'études se penchent sur la représentation féminine municipale (Tardy, 2002 : 175). C'est pourquoi, à moins d'indication contraire, les enjeux discutés ci-dessous touchent **l'accès général** des femmes à la scène politique. Par ailleurs, notons que plusieurs hypothèses présentées dans les écrits demanderaient d'être documentées davantage, surtout au niveau municipal, afin de bien comprendre les relations entre les différents facteurs (parfois divergents) qui expliqueraient la sous-représentation féminine.

1.1 Les facteurs microsociologiques : le recrutement

Les facteurs microsociologiques concernent une candidate éventuelle comme individu. Cela touche les ressources matérielles (l'argent, l'accès à un moyen de transport, etc.) et immatérielles (par exemple, l'éducation, la profession, le temps, les réseaux et le capital social ou encore, la confiance en soi) dont dispose une femme et qui favorisent ou non sa décision de poser sa candidature (Tremblay, 2005 : 88-89). Les conditions microsociologiques influencent donc **le recrutement**, c'est-à-dire l'action qui consiste à « identifier dans l'ensemble de la population les personnes intéressées par l'action politique et disposant des ressources pour accomplir cette activité; il s'agit de constituer un bassin de candidatures susceptibles de s'engager à des degrés divers dans la gouverne politique » (Tremblay et Pelletier, 1995 : 13). Les ressources matérielles et immatérielles des femmes sont étroitement liées à leur socialisation politique et aux rôles sociaux selon les sexes.

Quels enjeux microsociologiques sont les plus déterminants dans l'accès des femmes à la vie politique? Bien qu'il soit difficile de répondre à cette question, il est possible d'identifier certains irritants particulièrement probants au niveau municipal.

Parmi les ressources immatérielles, le temps dont disposent les femmes qui voudraient s'engager dans une carrière politique est particulièrement important. La question du temps est étroitement liée à ce que Tremblay désigne sous le nom des rôles sociaux selon les sexes : encore aujourd'hui, la disponibilité politique des femmes demeure associée à leur condition familiale (Tremblay, 2005 : 90-91). D'une part, différentes recherches ont mis de l'avant le fait que les femmes avaient une vision intégrée de leur projet de vie. Plutôt que de superposer les différents rôles qu'elles assument et les projets qu'elles choisissent, elles cherchent à les interrelier (Blanc et Cuerrier, 2007, p.31⁹). Une décision prise dans une sphère de la vie d'une femme, comme le choix de faire le saut en politique, tiendra généralement compte des impacts dans les autres sphères, comme la vie familiale, afin d'en maintenir l'équilibre. D'autre part, l'inégale répartition des charges familiales explique toujours en partie le déficit d'engagement politique des femmes. Ceci est particulièrement vrai lorsque les femmes ont des enfants en bas âge. Dans un tel contexte, elles se décident plus tardivement à poser leur candidature car elles attendent que leurs enfants soient plus autonomes (Tardy, 2002 : 37). Notons toutefois que pour les femmes, comme pour les hommes, **la famille est une contrainte moins forte au niveau municipal** car le facteur de mobilité est moins important. À cet égard, l'état civil et la présence d'enfants des conseillers et des conseillères est assez semblable. Toutefois, les enfants des maires et des mairesses parents n'habitent généralement plus sous le toit familial (Tardy, 2002 : 43-44).

Des difficultés économiques peuvent également expliquer la faible présence des femmes à l'échelle municipale. La situation socio-économique des femmes est en effet moins favorable que celle des hommes. Notamment, le nombre grandissant de femmes monoparentales accroît la pauvreté des femmes et ne leur permet pas de s'engager financièrement en politique. De façon générale, la condition économique et le statut d'emploi ont des conséquences sur leur accès à un réseau de connaissances : « les femmes sont moins nombreuses que les hommes à occuper des emplois qui les placent en meilleure situation pour faire valoir leurs capacités à gouverner ou pour attirer l'attention des partis (par exemple, les postes de cadres supérieurs ou les postes d'élus municipaux) » (Conseil du statut de la femme, 2002 : 3). Du point de vue microsociologique, les questions du revenu et des avantages sociaux et financiers attachés à certains emplois doivent être différenciées du financement de l'investiture sur lequel nous reviendrons dans les enjeux mésosociologiques. Ici, il s'agit plutôt de s'interroger sur l'influence de la situation économique des femmes sur leur accès à des ressources qui permettent d'envisager une carrière politique.

⁹ Spain et Hamel, 1996 ; Spain, Bédard et Paiement, 2003 dans Blanc et Cuerrier, 2007

Si les conditions socio-économiques sont déterminantes dans le fait de se sentir autorisé ou pas à se présenter, les ressources financières auxquelles ont accès les élus une fois en poste pèsent également dans la décision. Cet enjeu est particulièrement probant au niveau municipal où une importante part des postes électifs sont à temps partiel ou encore, n'offrent pas une rémunération assez intéressante (par rapport à l'emploi déjà occupé) pour permettre aux élus d'abandonner leur pratique professionnelle¹⁰. Poursuivre leur travail suppose que les représentants occupent déjà un emploi atypique, avec des horaires flexibles. Une autre stratégie consiste, une fois élu, à cumuler plusieurs sièges ou les postes les plus lucratifs dans les différentes instances municipales afin de compléter le salaire de base octroyé aux élus. Ces deux solutions ne sont toutefois pas toujours accessibles aux femmes qui doivent déjà composer avec des tâches familiales importantes ou qui ont moins de chance d'obtenir des postes de responsabilité (nous reviendrons sur ce point). La réflexion sur le statut des élus mériterait d'être approfondie afin d'évaluer le véritable impact de la rémunération des politiciens sur la vie politique et plus spécifiquement, sur la représentation féminine. Une enquête devrait également s'interroger sur les contraintes particulières au fait d'être élus dans les plus grandes villes comme Montréal : la précarité y est sans doute moins importante car la très grande majorité des postes sont à temps plein.

Au total, l'incitatif financier demeure faible pour des candidat(e)s éventuel(le)s car si on ne décide pas de s'engager dans une carrière politique en raison du revenu envisagé, une faible rémunération peut en décourager plus d'un ou plus d'une. De plus, le statut des élus municipaux demeure un enjeu crucial, autant pour les hommes que pour les femmes. Pour les femmes, cela peut devenir un véritable casse-tête au moment de prendre la décision de s'engager ou non en politique.

Des obstacles liés à la socialisation politique des femmes peuvent également expliquer en partie le faible accès des femmes aux postes électifs. Selon cette hypothèse, pour être attrayante pour une femme, une carrière devrait comporter une dimension relationnelle majeure. Cette caractéristique mènerait les femmes à « privilégier un style de travail collaboratif et consensuel et à accorder une valeur différente à la prise de risques, au pouvoir et au leadership » (Blanc et Cuerrier, 2007 : 51). La préférence des femmes pour le consensus plutôt que pour les affrontements directs ainsi que la quête moins grande d'une gratification seraient susceptibles d'expliquer le faible intérêt des femmes pour la politique et leur inconfort face à ce rôle (Conseil du statut de la femme, 2002 : 1). Une certaine lecture du monde « qui, de manière indirecte, envoie le message que la politique reste somme toute une expérience exceptionnelle pour les femmes » (Tremblay, 2005 : 90) irait dans le même sens. Cela s'exprime notamment par le fait

¹⁰ Les articles de Perras et Desmarais (1999) dressent un portrait de la rémunération des élus municipaux et de leur encadrement législatif au Québec.

que les femmes se sentent moins compétentes que les hommes et doutent beaucoup plus que leurs collègues masculins de leur apport à la communauté. À cet égard, une réflexion plus poussée sur la socialisation politique des femmes et de ses effets sur les perceptions qu'ont les femmes de la vie politique permettrait de mieux soupeser le poids des enjeux microsociologiques (Tremblay, 2005 : 89-90).

Selon Tardy (2002 : 91) et Tremblay (2005 : 92), le recrutement pose encore des difficultés pour les femmes (surtout concernant la socialisation politique et la répartition sexuée des rôles sociaux), mais beaucoup moins important qu'auparavant car les femmes disposent de plus en plus des ressources (notamment, en termes de natalité, de scolarité et d'emploi) nécessaires pour devenir candidates. Les défis sont beaucoup plus importants à l'étape de la sélection qui touche les enjeux mésosociologiques de la représentation féminine.

1.2 Les facteurs mésosociologiques : la sélection

Les facteurs mésosociologiques favorables ou défavorables à la représentation féminine touchent le fonctionnement des organisations intermédiaires qui animent la scène politique, entre l'État et la société civile. Dans la démocratie représentative, les partis politiques demeurent le principal outil de cette médiation car c'est à eux que revient la tâche de choisir les candidats (Tremblay, 2005 : 92 et suivantes). L'étape de la sélection est particulièrement cruciale pour comprendre pourquoi peu de femmes sont élues. Le principal enjeu est le choix d'une candidature gagnante, c'est-à-dire un ensemble de caractéristiques qui semblent conformes aux attentes envisagées de l'électorat. Les candidatures masculines répondent davantage aux caractéristiques de ce modèle du candidat idéal, désigné sous le nom d'homo politicus (Tremblay, 2005 : 92-93).

Selon le Conseil du statut de la femme, « ...les partis politiques constituent la clé de l'accès des femmes à l'Assemblée nationale et de plus en plus aux conseils municipaux » (2002 : 52) car ils occupent une place essentielle dans le processus démocratique. Leur présence est signe d'une vie politique plus organisée et plus stable. Toutefois, même si les partis politiques sont reconnus comme un incitatif à la présentation de femmes, leur seule existence ne garantit pas cette possibilité. Leur fonctionnement interne, et notamment le processus de sélection des candidatures, doit également présenter certaines caractéristiques favorables aux aspirantes à la vie politique. La vie des partis politiques est naturellement complexe et c'est pourquoi, si leur mode de fonctionnement est parfois difficile à comprendre, les étapes internes menant à la sélection peuvent réfréner l'intérêt de candidates éventuelles.

Concrètement, quels éléments de fonctionnement d'un parti politique peut constituer un obstacle difficile à surmonter?

Le financement de l'investiture demeure un des principaux défis auxquels sont confrontées les aspirantes à la vie politique car elles doivent trouver les sommes nécessaires pour faire leur campagne auprès des membres de leur parti politique. Cet exercice est souvent conditionnel aux réseaux que possèdent les candidates, tant dans le parti, dans la circonscription convoitée ou ailleurs. Comme la situation professionnelle des femmes les prépare plus mal que les hommes à cette réalité politique (Tremblay, 2005 : 95), trouver les sommes nécessaires peut être une véritable course à obstacles. Les candidates ne sont pas sans réseaux, mais les milieux communautaires et culturels dont elles sont majoritairement issues ont moins de ressources que les réseaux économiques auxquels sont plus affiliés les candidats (Conseil du statut de la femme, 2002 : 54). En outre, la faible présence de militantes dans les instances clés d'un parti défavorise la constitution d'un réseau interne qui serait prêt à appuyer l'investiture d'une femme. Ce soutien est pourtant un atout considérable d'un point de vue stratégique comme dans l'aide pour la recherche des fonds nécessaires à l'investiture. À l'échelle municipale, l'enjeu de l'investiture n'est pas le même car cette étape n'existe pas dans la course à la candidature. Toutefois, les candidats doivent bien souvent démontrer qu'ils ont accès à un certain capital financier, soit en termes de mobilisation des contributeurs éventuels au parti, soit en faisant un prêt personnel au parti. Ce prêt sert à financer les campagnes électorales en attendant d'avoir amassé les dons nécessaires.

La désignation de la circonscription par les partis politiques est un deuxième obstacle identifié par les écrits. Lorsque les candidats, hommes ou femmes, sont parachutés ou choisis par les autorités du parti, il y aurait généralement plus de probabilité que les candidates soient présentées dans une circonscription où le parti a peu de chance d'être élu. A contrario, lorsque les candidatures féminines émergent « par le bas », c'est-à-dire lors d'une investiture ouverte aux militants du parti, les femmes ont plus de chance de l'emporter que les hommes (Conseil du statut de la femme, 2002 : 56). Les raisons de cette corrélation demeurent incertaines, mais elles démontrent comment une procédure de sélection plus encadrée et plus ouverte peut favoriser ou du moins, ne pas décourager, la candidature d'une femme. Cependant, même si une investiture ouverte augmente la probabilité de sélection d'une femme, cela ne veut pas dire que le fait d'être sollicité n'est pas aussi déterminant. Dans son enquête sur les femmes en politique municipale, Tardy constate qu'autant pour les élus homme que femme, l'invitation à se présenter, lancée par un parti, une équipe politique ou des individus engagés, a été une des principales motivations pour se lancer en politique (2002 : 64).

Les femmes n'ont guère été plus sollicitées à se présenter que leurs collègues masculins. La majorité n'a pas fait le premier pas. Dans plus de la moitié des cas, la sollicitation est venue d'un membre du conseil en place (53 %); ensuite du milieu communautaire (37 %) [dont 54 % de groupes de femmes], du maire ou de la mairesse en place (39 % dans le cas des conseillères et 33 % dans le cas des conseillers) et, en dernier lieu, la sollicitation est venue de la famille (chez 23 % des conseillères et 13 % seulement des conseillers, la différence étant significative statistiquement).

Les éventuel(le)s candidat(e)s se sentent ainsi désiré(e)s, flatté(e)s et c'est l'occasion aussi pour eux/elles de négocier leur entrée au conseil municipal. Cela démontre combien l'intervention des partis politiques ou plus généralement d'un tiers est déterminante pour assurer l'étape de la sélection. Dans ses nombreuses enquêtes à tous les paliers politiques, Tardy constate que l'appui est un facteur particulièrement important pour décider les femmes à se présenter en politique : « Cette reconnaissance par les autres de leurs capacités est absolument nécessaire pour leur faire affronter un monde qui les a longtemps exclues, et qui reste encore aujourd'hui majoritairement masculin » (2002 : 67).

En terminant, quelles sont les caractéristiques d'un parti politique ouvert à la représentation féminine? Selon Young, un parti politique est sensible au discours féministe lorsqu'il répond à deux dimensions.

- La première dimension concerne la représentation équitable des femmes, présentes autant dans les comités dirigeants du parti (et non seulement dans les instances inférieures) que dans le corps législatif. Young établit donc un lien entre le fonctionnement interne d'un parti et sa capacité à présenter et à faire élire des femmes.
- La seconde dimension est davantage politique et vise l'intégration et la défense d'enjeux touchant la condition des femmes au sein des comités dirigeants du parti, de même que dans le programme du parti (2000 : 25). Avec cette deuxième dimension, Young laisse entendre qu'un parti politique sera d'autant ouvert à la représentation féminine qu'il tient compte des enjeux touchant les femmes.

Cette première analyse permet d'indiquer les mesures favorables aux candidatures féminines sans toutefois préciser les obstacles. Ceci est particulièrement important car les études sur le fonctionnement des partis politiques montrent que les femmes restent minoritaires au sein des partis politiques nationaux, malgré l'adoption par certains partis (le Nouveau parti démocratique et le Parti libéral du Canada) de structures spécifiques pour les femmes (Young, 2002 : 5). À l'échelle municipale, si peu d'études s'intéressent à la sous-représentation des femmes, notamment en raison du faible nombre de villes

qui disposent de partis politiques, les villes de Québec et de Montréal se sont distinguées au cours des années 1970 par la présence de deux partis politiques particulièrement ouverts aux enjeux féministes : le Regroupement populaire de Québec¹¹ (RPQ) et le Rassemblement des Citoyens et des Citoyennes de Montréal¹² (RCM). Nous évaluons leur expérience dans la troisième partie consacrée aux moyens pour réduire l'écart entre le nombre de représentants et de représentantes.

1.3 Les facteurs macrosociologiques : l'élection

Contrairement aux deux autres catégories de causes de la sous-représentation féminine, les facteurs macrosociologiques n'ont pas trait aux contraintes que peut rencontrer une candidate éventuelle mais bien aux facteurs constitutifs et plus globaux d'un régime politique, qui encouragent ou non **l'élection** de femmes, une fois les étapes du recrutement et de la sélection passées avec succès. On pense notamment aux effets du traitement médiatique réservé aux candidates, au degré d'ouverture de l'électorat envers une candidature féminine, au taux de remplacement de la classe politique mais aussi à un enjeu de taille, l'influence du mode de scrutin sur le nombre d'élues. Dans quelles conditions ces facteurs favorisent ou défavorisent la progression de la représentation des femmes? Dans le contexte municipal, le renouvellement de la cohorte politique de même que le mode de scrutin sont des enjeux macrosociologiques particulièrement importants.

Tout d'abord, le taux de renouvellement de la classe politique peut constituer une cause de la sous-représentation, particulièrement dans un système politique où le nombre de mandats n'est pas limité. Cette situation favorise le monopole d'une circonscription par une seule personne pendant une période de temps assez longue, ce qui empêche une percée décisive des femmes. Comme le principal défi des aspirantes à la vie politique demeure leur première élection (Tremblay, 2005 : 109), la présence continue d'un candidat sortant constitue une difficulté majeure. Par exemple, lors du scrutin municipal de 2001, malgré une importante proportion de nouveaux candidats¹³, près de 70 % des personnes élues exerçaient déjà un mandat électif municipal au moment du déclenchement des élections (Simard, 2005 : 113). Ces taux atteignent 75 % à Québec et à Montréal. Cela démontre combien **la difficulté de la première élection pour un candidat** est aussi une caractéristique déterminante des scrutins municipaux.

Enfin, le fonctionnement du système électoral peut également entraver l'accès des femmes à la scène politique. Le scrutin uninominal à un tour, tel qu'il est pratiqué au

¹¹ Devenu le Renouveau municipal de Québec (RMQ) depuis 2001.

¹² Ce parti n'existe plus depuis 2001.

¹³ Une moyenne de 60 % de nouveaux candidats pour les villes de Gatineau, Lévis, Longueuil, Montréal et Québec.

Canada à toutes les échelles, est en effet souvent présenté comme un mode de scrutin moins favorable à la représentation féminine que le scrutin proportionnel. Alors que le premier a pour objectif d'établir un lien clair entre les activités du représentant et la défense des intérêts de son district électoral, le deuxième vise à faire en sorte que l'assemblée d'élus reflète la diversité idéologique et sociale de la société. Dans cette optique, les femmes auraient plus de chance d'être élues dans un système proportionnel. Or, selon Tremblay, « puisque la proportionnelle confectionne des parlements qui, tantôt affichent des fortes proportions de femmes et tantôt des proportions plus conservatrices, il s'avère précaire de conclure en un lien de cause à effet entre l'utilisation d'un scrutin proportionnel et des pourcentages enviables de femmes dans les espaces parlementaires » (2005 : 103). Ainsi, si le mode de scrutin proportionnel favorise plus que le scrutin majoritaire la représentation féminine, **tous les modes de scrutin proportionnel ne facilitent pas l'élection de femmes**. Les scrutins proportionnels de listes seraient ainsi plus favorables aux femmes car les partis politiques gagnent à composer des listes diversifiées plutôt qu'à confectionner des listes composées uniquement d'hommes blancs d'âge moyen. Pour nettement favoriser la représentation féminine, quatre autres conditions doivent accompagner la proportionnelle selon Matland (2002, 2003 cité par Tremblay, 103-106) : 1) le nombre des sièges à pourvoir doit être relativement élevé; 2) les partis doivent pouvoir faire élire plusieurs candidats par circonscription électorale; 3) la liste des partis est « bloquée », c'est-à-dire qu'on ne peut changer l'ordre des noms au moment de l'élection des candidats; 4) le seuil de représentation (i.e. le nombre de suffrages à partir duquel un parti est considéré dans le calcul de la répartition des sièges) est relativement élevé. Toutefois, comme le démontre Tremblay, les modalités du scrutin proportionnel les plus aptes à faire élire des femmes demeurent encore sujettes à débat car les effets d'un changement vers la proportionnelle dépendent en grande partie des contextes sociaux, politiques et économiques d'un pays (Conseil du statut de la femme, 2002 : 68-69). L'équation entre scrutin proportionnel et représentativité féminine accrue n'est donc pas automatique.

À notre connaissance, aucune étude ne s'est penchée sur les effets du fonctionnement du système électoral sur l'accès des femmes à l'échelle municipale. Plusieurs mouvements féministes et citoyens défendent cette position (*Trace et Jalons*, 2004). À leur début, le Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal et le Regroupement populaire de Québec avaient proposé d'adopter le scrutin proportionnel à l'échelle municipale de façon à mieux refléter les différentes positions. Ces propositions n'ont pas eu de suite. En attendant des résultats empiriques probants, le débat reste ouvert.

Le modèle de Tremblay, qui propose de répartir les causes de la sous-représentation féminine en fonction de trois types d'enjeux (micro, méso, macrosociologiques), repose sur une compréhension partisane de la représentation : cette dernière s'exprime avant tout par le truchement de personnes élues sous la bannière de partis politiques. Or, dans les municipalités, les partis politiques sont exceptionnels ou, s'ils existent, leur degré d'organisation est loin de correspondre à celui des partis politiques provinciaux et fédéraux. De plus, plusieurs candidats préfèrent se présenter sous l'étiquette d'indépendant plutôt que de porter allégeance à un parti politique. On peut donc penser que sous des dehors de convivialité et de simplicité, la scène politique municipale offre des conditions de recrutement et de sélection moins balisées qu'aux paliers supérieurs. Cela se conjugue à deux autres éléments spécifiques à la vie municipale. Tout d'abord, la politique municipale est souvent perçue comme un domaine inintéressant et administratif. Selon cette représentation persistante de la scène politique locale, cette dernière ne semblerait pas un espace politique pour opérer des changements sociaux. C'est pourquoi Évelyn Tardy affirme que l'image de la politique municipale décourage l'engagement politique et plus particulièrement celui des femmes : « arrêtons aussi de dire que la politique municipale, c'est une histoire d'aqueduc et d'égout » (1997 : 30). Par ailleurs, Montréal offre également un contexte exceptionnel, qui influence sans doute l'accès des femmes à la scène politique locale : la présence de quatre types de postes électifs différents (maire, maire d'arrondissement, conseiller de ville et conseiller d'arrondissement) complexifie l'offre politique, ce qui peut également conditionner le recrutement, la sélection ou l'élection. Cette dynamique particulière demeure toutefois largement peu circonscrite par les travaux actuels car il est encore trop tôt pour évaluer les effets des nouvelles structures municipales et des postes y afférant sur la représentation féminine. Un examen du portrait des élus montréalais avant et après 2001, de même qu'après le scrutin de 2005 permet de préciser les enjeux spécifiques liés à la représentation des femmes sur la scène politique montréalaise.

2. LES FEMMES ET LA VIE POLITIQUE À MONTRÉAL

La Ville de Montréal a créé un précédent en ouvrant ses portes, dès 1940, à la première femme élue échevin au sein du conseil de ville (Paquet, 2003 : 17; Dagenais, 1992). Le conseil municipal est alors composé de 99 conseillers issus de trois catégories: les 33 conseillers de la classe A sont élus par les propriétaires, ceux de la classe B par les propriétaires et les locataires et les conseillers de la classe C sont nommés par 13 associations¹⁴. Entre 1940 et 1960, six conseillères municipales sont élues. Léa Cousineau préside le Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM) lors de sa fondation en 1974. Cette année-là, trois candidates du RCM sont admises au

¹⁴ Centre d'histoire de Montréal : <http://ville.montreal.qc.ca>, consulté le 27 novembre 2007.

Conseil municipal¹⁵. Le Comité exécutif accueille pour sa part une première femme en 1978. En 1986, avec l'élection de Jean Doré à la mairie, le Comité exécutif est composé de trois femmes et trois hommes¹⁶.

C'est au début des années 1980, avec la création de nouveaux partis politiques municipaux que l'adoption de mesures en faveur des femmes s'est affirmée à Montréal (Brais & Frohn, 2002 : 56). Plus précisément, en 1988 est mis en place le programme *Femmes et ville* dont l'objectif principal est de favoriser la concrétisation de l'égalité hommes-femmes¹⁷. Depuis, plusieurs initiatives se sont succédées tant à l'échelle régionale que locale, dont l'adoption et la signature en 1999 de la déclaration mondiale de l'*International Union of Local Authorities* (IULA)¹⁸ sur les femmes dans le gouvernement local. Montréal est signataire de cette déclaration.

En dépit de ces actions, la sous-représentation des femmes sur la scène politique montréalaise demeure une réalité à la veille du scrutin de 2001. Un examen des données recueillies pour cette enquête permet de se réjouir de la progression du nombre de postes détenus par des femmes à la suite des fusions municipales. Tout d'abord, avec le scrutin de 2001, la situation de la représentation féminine à Montréal s'améliore considérablement. Les élections de 2005 confirment cette progression avec un taux de représentation féminine de 35%. Toutefois, une analyse plus fine des nominations après les scrutins de 2001 et de 2005 permet de constater que si le nombre de femmes élues est raisonnable, ces dernières ne sont pas encore proportionnellement présentes au sommet de la hiérarchie municipale.

2.1 Les candidates par parti politique et par fonction au scrutin de 2001

En 2001, 27% de l'ensemble des candidats sont des femmes (80 candidates sur un total de 292 candidats). Parmi les partis politiques, Vision Montréal (VM) est celui qui présente le plus de candidates (36%), suivi par le Parti éléphant blanc de Montréal (PEBM) (32%) et l'Union des citoyens et citoyennes de l'Île de Montréal (UCIM) (23%). 19% des candidats indépendants sont des femmes (Tableau 1.4).

Le taux de candidates est plus important au poste de conseillère d'arrondissement (33%) que de conseillère de ville (27%) ou de mairesse (8%) (Tableau 1.4).

¹⁵ La démocratie à Montréal : <http://www2.ville.montreal.qc.ca/>, consulté le 27 novembre 2007.

¹⁶ Centre d'histoire de Montréal : <http://ville.montreal.qc.ca/>, consulté le 27 novembre 2007.

¹⁷ Pour de plus amples informations, consulter le site internet de la Ville de Montréal : http://www2.ville.montreal.qc.ca/cmsprod/fr/femme_ville/accueil.

¹⁸ En 2004, il y a eu fusion de l'organisme et de la Fédération mondiale des villes unies pour former l'organisation mondiale Cités et gouvernements locaux unis (CGLU).

Tableau 1.4 - Nombre de candidates par parti politique et par poste électif au scrutin de 2001 à Montréal

Postes	Conseiller(e) de ville	Conseiller(e) d'arrondissement	Maire(sse)	Total par sexe	% de femmes
Candidates VM	26	10	0	36	36%
Candidats VM	47	17	1	65	
Candidates UCIM	15	9	0	24	23%
Candidats UCIM	58	20	1	79	
Candidates PEBM	7	1	0	8	32%
Candidats PEBM	16	0	1	17	
Candidates indépendantes	7	4	1	12	19%
Candidats indépendants	31	11	8	50	
Total Candidates	55	24	1	80	27%
Total Candidats	152	48	12	212	
% de femmes	27%	33%	8%	27%	

Source : Tableau réalisé selon les données de Ville de Montréal (2001) Résultats de l'élection du 4 novembre 2001.

2.2 Le résultat des élections de 2001

Sur les 80 candidates, près de 40% ont été élues (32 au total). Parmi les candidates au poste de conseillère de ville, 40% ont emporté leur siège, dont 36% des candidates de VM (13 femmes sur 36) et 75% des candidates de l'UCIM (18 femmes sur 24). Aucune candidate du PEBM n'a été élue (voir tableau 1.5).

Par ailleurs, le taux de succès des candidats est moins important que celui des candidates, autant pour VM (28% des hommes sont élus) que pour l'UCIM (67% de succès pour les hommes). Cela semble démontrer que les districts ou les arrondissements les plus difficiles à prendre ne sont pas nécessairement réservés aux femmes.

Tableau 1.5 - Nombre d'élus par parti politique et par poste électif en 2001

Postes	Conseillère de ville	Conseillère d'arrondissement	Mairesse	Total d'élus par parti politique
Élues VM	13	0	0	13
Élues UCIM	9	9	0	18
Élues PEBM	0	0	0	0
Élues indépendantes	0	1	0	1
Total d'élus / Nb. de postes électifs	22/73	10/31	0/1	32/105

Source : Tableau réalisé selon les données de Ville de Montréal (2001) Résultats de l'élection du 4 novembre 2001.

Une analyse plus fine indique très peu d'écart entre l'accessibilité des femmes au poste de conseillère de ville et celle au poste de conseillère d'arrondissement. Si aucune candidate de VM n'a été élue au poste de conseillère d'arrondissement, la situation est la même pour leurs homologues masculins. A contrario, la totalité des femmes et des hommes candidats pour le siège de conseiller d'arrondissement de l'UCIM ont été élus, de même que les candidats hommes et femmes au poste de conseiller de ville de ce parti ont emporté leur siège dans des proportions semblables. Les candidates au poste de conseillère de ville de VM sont quant à elles favorisées : 50% ont été élues alors que seulement 38% des hommes se présentant pour le compte de VM ont remporté leurs élections (Tableau 1.6).

Tableau 1.6 - Taux de succès des candidats, hommes et femmes, par parti politique et par poste, 2001

Postes	Conseiller(e) de ville	Conseiller(e) d'arrondissement	Maire(sse)	Taux de succès par sexe
Candidates VM	50%	0%	0%	36%
Candidats VM	38%	0%	0%	28%
Candidates UCIM	60%	100%	0%	75%
Candidats UCIM	55%	100%	100%	67%
Candidates PEBM	0%	0%	0%	0%
Candidats PEBM	0%	0%	0%	0%
Candidates indépendantes	0%	25%	0%	8%
Candidats indépendants	3%	9%	0%	4%
Total Candidates	40%	42%	0%	40%
Total Candidats	34%	44%	0%	34%

Source : Tableau réalisé selon les données de Ville de Montréal (2001) Résultats de l'élection du 4 novembre 2001.

Une seule candidate indépendante a été élue parmi les 4 femmes qui ne se présentaient pas sous une bannière partisane. La proportion est encore plus faible pour les hommes indépendants car un seul a été élu sur 50 candidats (Tableau 1.6). L'appartenance à un parti politique est donc un atout autant pour les hommes que pour les femmes.

Au total, le nombre d'élues est sensiblement le même pour le poste de conseiller de ville ou d'arrondissement. Les taux sont respectivement de 30% et de 32% (Tableau 1.7).

Les résultats du scrutin de 2001, le premier dans le contexte de la nouvelle Ville de Montréal élargie, représentent-ils une progression ou une diminution de la représentation féminine sur l'Île de Montréal? La réponse est affirmative. Sur l'ensemble du territoire insulaire montréalais, il y avait, avant 2001, 64 conseillères sur 257 postes de conseillers de ville, deux mairesses sur un total de 28 postes de maires. Au scrutin de 2001, 32 femmes sont élues (tous postes confondus) sur 105 postes à pourvoir. La représentation des femmes a ainsi augmenté en 2001 de plus de sept points de pourcentage (voir tableau 1.7).

Tableau 1.7 – Pourcentage d'élues pour l'ensemble des postes électifs municipaux avant et après le scrutin de 2001

	Avant 2001			Après 2001		
Postes	Nb. de postes à pourvoir	Nb. de femmes élues	% de femmes élues	Nb. de postes à pourvoir	Nb. de femmes élues	% de femmes élues
Conseiller(e)s de ville	257	64	25%	73	22	30%
Conseiller(e)s d'arrondissement	0	0	0%	31	10	32%
Maire(sse)s	28	2	7%	1	0	0%
Total	285	66	23%	105	32	30%

Source : Tableau réalisé selon les données de Ville de Montréal (2001) Résultats de l'élection du 4 novembre 2001.

Ainsi, avec les élections de 2001, la proportion d'élues à Montréal fait un bond important pour atteindre le seuil significatif de 30 %. Ce taux se maintient-il au lendemain du scrutin de 2005? Un recensement des candidats et des élus permet d'y répondre.

2.3 Les candidates par parti politique et par fonction au scrutin de 2005

Le scrutin de 2005 n'est pas tout à fait semblable à celui de 2001 car le système électoral a été modifié pour tenir compte de deux nouvelles réalités de la scène politique montréalaise : 1) la loi 33 prévoit l'élection directe du président d'arrondissement, devenu le maire d'arrondissement; 2) le démembrement de 15 anciennes municipalités qui a réduit le territoire municipal montréalais. Le nombre de représentants municipaux reste le même (105) mais la répartition des postes est modifiée. Le conseil municipal compte maintenant 45 conseillers de ville (comparativement à 73 entre 2001), 19 maires d'arrondissement et le maire. Le nombre de conseillers d'arrondissement est maintenant de 40 (au lieu de 31). Par ailleurs, notons que le scrutin de 2005 est aussi le théâtre d'un réaligement des forces partisans car plusieurs partis politiques se sont formés dont certains à l'échelle des arrondissements. Dans un tel contexte, la comparaison avec le scrutin de 2001 n'est pas symétrique mais il est tout de même possible d'établir certains parallèles intéressants.

Tout d'abord, notons que le nombre de candidates augmente légèrement: 30% de femmes se présentent à un ou l'autre des 4 postes, pour un total de 102 candidates sur 342 candidats (hommes et femmes) (Tableau 1.8). Ce chiffre était de 27% en 2001.

VM présente toujours le taux le plus important de candidates (37%), suivi par l'UCIM (30%), les partis d'arrondissement (29%) et Projet Montréal (PM) (27%). Entre l'élection de 2001 et celle de 2005, le taux de candidature féminine du PEBM descend radicalement de 32% à 6%. Le taux de candidates indépendantes reste stable (17% au lieu de 19%).

Les candidatures féminines sont toujours plus importantes pour le poste de conseillère d'arrondissement et progressent même d'un peu plus de 6% (40% comparativement à 33% en 2001). Si le taux de candidates au poste de conseillère de ville enregistre une légère diminution de 2% (pour atteindre 25%), il est intéressant de noter que le taux de candidature féminine à la tête des arrondissements est plus élevé (27%). Par contre, il n'y a aucune candidature féminine au poste de maire alors qu'en 2001, une candidate indépendante s'était présentée à ce poste.

Tableau 1.8 - Nombre de candidates par parti politique et par poste électif au scrutin de 2005 à Montréal

Postes	Conseiller(e) de ville	Conseiller(e) d'arrondissement	Maire(sse) d'arrondissement	Maire(sse)	Total par sexe	% de femmes
Candidates VM ¹	14	19	6	0	39	37%
Candidats VM	31	21	13	1	66	
Candidates UCIM ²	11	16	5	0	32	30%
Candidats UCIM	34	24	14	1	73	
Candidates PM ³	10	6	3	0	19	27%
Candidats PM	28	14	8	1	51	
Candidates PEBM ⁴	1	0	0	0	1	6%
Candidats PEBM	13	0	0	1	14	
Candidates Partis arrond. ¹⁹	4	1	2	0	7	29%
Candidats Partis arrond.	8	4	5	0	17	
Candidates indépendantes	1	3	0	0	4	17%
Candidats indépendants	11	5	3	0	19	
Total Candidates	41	45	16	0	102	30%
Total Candidats	125	68	43	4	240	
% de femmes	25%	40%	27%	0%	30%	

Source : Tableau réalisé à partir des données du Rapport officiel du recensement des votes, scrutin du 6 novembre 2005.

VM : Vision Montréal

UCIM : Union des citoyens et des citoyennes de l'Île de Montréal

PM : Projet Montréal

PEBM : Parti Éléphant Blanc de Montréal

¹⁹ Cette catégorie comprend tous les partis d'arrondissement : l'Équipe Ville-Marie, l'Équipe Anjou, le Parti de l'arrondissement CDN/NDG, Oser Outremont et le Parti des citoyens d'Outremont.

2.4 Le résultat des élections de 2005

Les résultats du scrutin de 2005 renforcent plusieurs tendances amorcées avec le scrutin de 2001. Le taux de succès des candidates et des candidats a diminué dans des proportions semblables. Sur les 102 candidates, 35 % des candidates ont été élues (37 au total) (Tableau 1.10). Le taux de succès des candidats hommes ou femmes de l'UCIM a augmenté pour atteindre respectivement 88% et 74% alors que celui de VM a diminué atteignant respectivement 18% et 15%. Aucune candidate de PM ou du PEBM n'a été élue. Ces résultats confirment ceux de 2001. Les districts difficiles à prendre ne sont pas réservés aux femmes : au contraire, elles remportent dans une proportion plus grande leurs élections que leurs comparses masculins.

Une fois de plus, les femmes performant bien à l'échelle de l'arrondissement : les candidates des partis politiques d'arrondissement ont remporté à 29% leurs élections (comparativement à 18% pour leurs homologues masculins).

Finalement, le taux de succès des candidates varie peu en fonction des postes, si ce n'est pour le poste de mairesse d'arrondissement où le taux de succès est de 44% comparativement à 28% pour les hommes. Pour le poste de conseillère d'arrondissement, le taux de succès chez les candidates est sensiblement le même que chez les candidats (36% comparativement à 35%). Les candidates au poste de conseillère emportent aussi un peu plus facilement leurs élections que les candidats (34% comparativement à 25%).

Tableau 1.9 - Taux de succès des candidats, hommes et femmes, par parti politique et par poste, 2005

Postes	Conseiller(e) de ville	Conseiller(e) d'arrondissement	Maire(sse) d'arrondissement	Maire(sse)	Taux de succès par sexe
Candidates VM	29%	5%	33%	0%	18%
Candidats VM	23%	14%	0%	0%	15%
Candidates UCIM	82%	88%	100%	0%	88%
Candidats UCIM	68%	79%	79%	100%	74%
Candidates PM	0%	0%	0%	0%	0%
Candidats PM	4%	0%	0%	0%	2%
Candidates PEBM	0%	0%	0%	0%	0%
Candidats PEBM	0%	0%	0%	0%	0%
Candidates d'arrondissement	25%	100%	0%	0%	29%
Candidats d'arrondissement	0%	50%	20%	0%	18%
Candidates indépendantes	0%	0%	0%	0%	0%
Candidats indépendants	0%	0%	0%	0%	0%
Total Candidates	34%	36%	44%	0%	35%
Total Candidats	25%	35%	28%	25%	28%

Source : Tableau réalisé à partir des données du Rapport officiel du recensement des votes, scrutin du 6 novembre 2005.

Trente-cinq pour cent des élus montréalais, tous postes confondus (soit 105 élus), sont des femmes (soit 37 élues). La proportion de femmes continue ainsi à progresser : le taux a augmenté de cinq points par rapport aux résultats du scrutin de 2001. Une étude minutieuse de la répartition des femmes dans les trois catégories de postes (conseiller de ville, conseiller d'arrondissement et maire d'arrondissement) permet de constater que c'est en raison des gains faits à l'échelle de l'arrondissement que le nombre de femmes a progressé. En effet, alors que le taux de conseillères de ville est resté stable (31 % comparativement à 30 % en 2001), le nombre relatif de conseillères d'arrondissement a considérablement augmenté, passant de 32 % à 40 %. La création des postes de maire d'arrondissement contribue également à la représentation politique des femmes au sein du conseil de ville puisqu'elles occupent 37 % des sièges. Rappelons que lors du

mandat précédent, 33 % des présidents d'arrondissement étaient des femmes²⁰. En raison du poids des maires d'arrondissement dans le système politique montréalais, ce résultat est particulièrement significatif pour la représentation des femmes.

Notons finalement que les partis politiques demeurent déterminants dans l'accès au poste d'élus puisque aucun des candidats indépendants, hommes ou femmes, n'ont été élus (Tableau 1.10).

Tableau 1.10 - Nombre d'élues par parti politique et par poste électif en 2005

Postes	Conseillère de ville	Conseillère d'arrondissement	Mairesse d'arrondissement	Mairesse	Total d'élues par parti politique
Élues VM	4	1	2	0	7
Élues UCIM	9	14	5	0	28
Élues PM	0	0	0	0	0
Élues PEBM	0	0	0	0	0
Élues partis d'arrondissement ²¹	1	1	0	0	2
Élues indépendantes	0	0	0	0	0
Total d'élues / Nb. de postes électifs	14/45	16/40	7/19	0/1	37/105
% total de femmes	31%	40%	37%	0%	35%

Source : Tableau réalisé à partir des données du Rapport officiel du recensement des votes, scrutin du 6 novembre 2005.

2.5 Les postes

Les résultats des élections de 2001 et de 2005 en termes de représentation féminine sont encourageants. Non seulement le nombre de candidates est en progression, mais le taux de femmes élues dépasse le seuil significatif de 30%, atteignant une moyenne pour l'ensemble des postes de 35%. Toutefois, une analyse quantitative n'est pas suffisante pour mesurer cette progression. Il faut également tenir compte de l'attribution des élues, c'est-à-dire du poids des femmes dans les différentes instances de pouvoir de la Ville de Montréal. Nous avons déjà pu voir que les femmes occupent une part importante des postes de mairesse d'arrondissement (37%), qui sont des sièges particulièrement déterminants dans la nouvelle architecture décisionnelle de la ville, mais qu'en est-il des autres attributions?

²⁰ Les maires d'arrondissement n'étaient pas élus directement, contrairement au scrutin de 2005.

²¹ Toutes membres de l'Équipe Anjou.

Avant l'élection de novembre 2005, le poids des femmes dans les instances décisionnelles ne reflétait pas leur poids au sein des instances législatives. On dénombrait deux femmes sur dix (incluant le maire), soit une représentation de 20%, au Comité exécutif de la Ville. Une d'elle occupait un des deux postes de vice-président du Comité exécutif.

Le poids des élues au sein des instances associées à la fonction législative traduisait plus fidèlement la proportion de femmes élues car 33% étaient membres d'une ou l'autre des commissions du conseil de ville (Tableau 1.11). Parmi celles-ci, 29% étaient présidentes et 43% vice-présidentes. Ce portrait démontre que si une place est faite aux femmes au sein des instances législatives, l'accès aux lieux de pouvoir les plus influents est moins évident. Une analyse plus détaillée des postes occupées par les femmes depuis les élections de 2005 est convaincante à cet égard.

Tableau 1.11 - Présence des femmes dans les différentes instances politiques de Montréal

INSTANCE	Avant l'élection de 2005		2008	
	Nombre de femmes	% de femmes	Nombre de femmes	% de femmes
Mairesse	9/27	33%	8/19	42%
Conseillères de ville	22/73	30%	14/45	31%
Conseillère d'arrondissement	10/31	32%	16/40	40%
Comité exécutif¹	3/10	20 %	3/10	30 %
présidente	0/1	0%	0/1	0%
vice-présidente	1/2	50%	1/2	50%
Commissions du conseil de la ville²	18/55	33 %	22/56	39 %
présidentes	2/7	29 %	2/7	29%
vice-présidentes	3/7	43 %	4/8	50 %
Conseillers associés	2/8	25 %	6/8	75 %
Conseil d'agglomération (parmi la représentation montréalaise)				
Conseil	ND	ND	6/16	38%
Commissions du conseil d'agglomération ³	ND	ND	7/28	25%
présidentes de commissions	ND	ND	1/6	17%
vice-présidentes de commissions	ND	ND	0/0	-
Communauté métropolitaine de Montréal (parmi la représentation montréalaise)				
Conseil	3/14	21%	4/12	33%
Comité exécutif	ND	ND	0/4	0 %
Commissions de la CMM	ND	ND	6/18	33%
présidente de commission	ND	ND	1/1	100%
vice-présidente de commission ⁴	ND	ND	1/4	25%

Source : Tableau produit par la Ville de Montréal en mars 2008

1. Réfère aux personnes désignées par le maire.

2. Incluant le « volet ville centre » de la Commission d'études des budgets.

3. Incluant le « volet agglomération » de la Commission d'études des budgets.

4. Postes occupés uniquement par des élus des villes reconstituées.

Il y a une situation stable au sein du Comité exécutif de la ville : trois femmes y siègent (ce qui maintient la représentation féminine à 30%) et une femme occupe toujours un des deux postes de vice-président du comité exécutif. Les trois élues siégeant au comité exécutif sont responsables des dossiers des sports et loisirs, des équipements

scientifiques et des dossiers reliés à la Régie des installations olympiques ; de la condition féminine, de l'environnement, des espaces verts et bleus, des parcs et du mont Royal; et du développement social et communautaire (incluant la sécurité du revenu, la famille, les aînés et les personnes à mobilité réduite). Ce dernier dossier fait souvent typiquement l'objet d'une attribution féminine. Les grands dossiers liés au développement économique, aux finances, à la sécurité publique, au transport collectif ou infrastructures font souvent l'objet d'une attribution masculine.

Soulignons l'augmentation spectaculaire de la proportion de femmes occupant un poste de conseiller associé au comité exécutif (75% contre 25% avant 2005). Toutefois, on peut considérer qu'il s'agit d'une assignation d'un autre ordre puisque les conseillers associés exercent surtout une fonction de soutien membres du comité exécutif dans le suivi des grands dossiers leur étant assignés. L'influence d'une telle nomination demanderait à être mieux circonscrite car certains des membres sollicitent plus que d'autres les conseillers associés.

Sur les sept commissions permanentes du conseil de ville, deux sont présidées par une femme soit celle sur la Mise en valeur du territoire, sur l'aménagement urbain et sur le transport collectif et celle du Développement culturel et la qualité du milieu de vie. Par contre, la moitié²² des postes à la vice-présidence sont occupés par des femmes, ce qui constitue une progression par rapport à la situation avant les élections. Les femmes représentent, tous postes confondus²³, en général 39% des membres des commissions. Si l'on considère que 36% des élues sont des femmes, elles sont légèrement plus nombreuses à détenir également un poste au sein des commissions (Tableau 1.11). Cette situation confirme néanmoins que l'accès aux lieux de pouvoir concerne avant tout la fonction législative.

Le conseil d'agglomération est une nouvelle instance de pouvoir supra municipal où le poids des femmes au sein de la représentation montréalaise atteint le niveau de 38%. Une seule femme occupe un poste parmi les plus importants, en exerçant la fonction de présidente d'une commission associée au conseil d'agglomération.

À l'échelle métropolitaine, quatre élues de Montréal sur douze siègent sur le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal. Cette instance ne compte aucune élue, montréalaise ou non, au comité exécutif. Parmi les 18 postes attribués à la représentation montréalaise au sein des cinq commissions, six sont occupés par des femmes²⁴. Mentionnons qu'aucune élue n'est membre de la Commission du

²² La commission de la présidence compte deux postes de vice-présidents dont l'un est occupé par une femme.

²³ Présidente, vice-présidente et membre.

²⁴ Il est important de mentionner que les totaux sont uniquement calculés en fonction des sièges attribués aux élus montréalais, hommes ou femmes. Ce recensement ne tient pas compte de l'ensemble des membres de la Communauté métropolitaine de Montréal.

développement économique, des équipements métropolitains et des finances. Celle de l'aménagement compte 3 élues montréalaises (dont la présidente) alors que les autres commissions accueillent une seule femme de Montréal.

Parmi les postes de présidence, un seul est attribué à la délégation montréalaise et est occupé par une femme. Quant au poste de vice-présidence, un seul poste des quatre postes attribués à la délégation montréalaise est occupé par une femme.

L'analyse du nombre de femmes au sein de la délégation montréalaise aux lieux de pouvoir de l'Île de Montréal et de sa région révèle **une sous-représentation de ces dernières aux postes décisionnels**. Rappelons que ce déséquilibre a non seulement un effet sur la capacité d'influence des femmes, mais aussi sur leur revenu puisque les élus obtiennent généralement des sommes supplémentaires pour ces postes. Ces gains complémentaires permettent d'atteindre un niveau supérieur de revenu.

À la lumière de la répartition des nominations après l'élection, deux constats peuvent être faits :

- Premièrement, être élue pour une femme ne signifie pas nécessairement avoir accès aux postes les plus influents. Toutefois, les femmes occupent actuellement 42% des postes de maire d'arrondissement.
- Deuxièmement, plus on s'éloigne des lieux de pouvoir stratégiques, plus les femmes sont présentes : les femmes siègent davantage dans les commissions du conseil de la ville ou du conseil d'agglomération alors qu'elles occupent moins de place au sein des instances exécutives.

De tels constats soulignent ainsi que la trajectoire des femmes, même une fois élues doit être soutenue afin qu'elles puissent refléter proportionnellement le poids qu'elles représentent au sein de la société montréalaise.

3. LES INITIATIVES ENGAGÉES POUR PALLIER LA SOUS-REPRÉSENTATION DES FEMMES À L'ÉCHELLE MUNICIPALE : CARACTÉRISTIQUES ET RÉSULTATS

Au lendemain du scrutin de 2005, la progression de la représentation des femmes au sein des instances politiques de Montréal est importante car 35 % des élus montréalais sont des femmes (Tableau 1.10). Si cette nouvelle est réjouissante, le chiffre de 35 % ne doit pas faire oublier que le chemin à parcourir pour une représentation équitable des femmes n'est pas terminé car les femmes représentent plus de 50 % de la population. À cet égard, des efforts supplémentaires pourraient amener Montréal à être un véritable modèle dans l'accès des femmes à la représentation politique.

Dès lors, la question se pose de savoir comment il est possible d'augmenter une telle représentation. Plusieurs outils existent, à l'étranger comme au Canada (Tableau 1.12). Pour évaluer leur impact respectif, nous reprenons le modèle de Tremblay différenciant les enjeux des trois étapes menant à l'élection. Les différentes pratiques peuvent en effet être classées en fonction des causes de la sous-représentation féminine qu'elles visent à atténuer : les facteurs microsociologiques, mésosociologiques et macrosociologiques. Cette division n'est généralement pas faite dans les écrits. Une telle typologie permet selon nous de mettre en relation les origines de la faible présence politique des femmes et les moyens mis en place pour y remédier. De la sorte, il est plus facile d'identifier la cause que l'on veut prioriser, tout en restant conscient que la problématique de la sous-représentation féminine n'est pas univoque. Plusieurs raisons s'entremêlent. Par ailleurs, si diverses stratégies existent pour atteindre une distribution équitable des postes électifs en fonction du sexe, peu de mesures sont faites pour assurer une plus grande présence des élues dans les postes-clés du pouvoir.

Tableau 1.12 - Les outils visant à augmenter la représentation des femmes à l'échelle municipale

Outils touchant le recrutement	Outils touchant la sélection	Outils touchant l'élection
• Programme d'éducation à la citoyenneté • Sensibilisation au thème de l'égalité • Formation et accompagnement des candidates et nouvelles élues (réseautage et marrainage) • Remboursement des frais de garde des enfants des élus	• Sensibilisation auprès des organisations politiques et des élus • Réforme interne des partis politiques (comité femme, parité des instances et des candidatures, limite de financement des investitures) • Création d'une banque de candidates avec inscription volontaire • Adoption de lois pour inciter ou contraindre les partis	• Réforme du mode de scrutin • Imposition de quotas au sein des assemblées législatives

Source : Adapté de Tremblay, 2005.

3.1 Les pratiques touchant le recrutement ou les facteurs microsociologiques

La principale caractéristique de ces initiatives est d'insister sur **l'éducation et l'information à la citoyenneté**. Il s'agit de sensibiliser la population féminine aux enjeux politiques, d'organiser des rencontres, de prodiguer des conseils et d'éduquer à la chose publique. Ces démarches créent des lieux de socialisation politique et cherchent à démystifier la sphère politique afin d'encourager les femmes à se porter candidate. Elles s'adressent généralement aux femmes à titre d'individu. Dans une telle perspective, **la responsabilité de la représentation repose sur les épaules de candidates éventuelles**. Quelques expériences visent un public non exclusivement féminin, afin d'expliquer pourquoi il est important d'atteindre une juste représentation féminine. C'est notamment le

cas des mesures axées sur l'éducation à la citoyenneté²⁵. Une autre caractéristique de ces pratiques tient à **leur nature incitative**. Les mesures incitatives ont pour objectif de modifier les représentations fausses que l'on se fait de la politique, en comptant par la suite sur une évolution « naturelle » de la société pour atteindre une juste représentation. Finalement, notons que ces démarches, qui visent généralement tous les échelons politiques, sont issues tant des instances de gouvernement que des élues municipales et de la société civile.

Au Québec, la plupart des programmes de sensibilisation appartiennent à la catégorie des interventions qui visent les facteurs microsociologiques de l'entrée des femmes en politique. En effet, si le nombre des dispositifs cherchant à promouvoir et à instaurer l'égalité de genre dans la sphère politique est important, le public ciblé par ces mesures n'est pas varié car ces dernières s'adressent uniquement aux femmes et non aux acteurs politiques concernés. Le tableau 1.13 présente quelques-unes de ces expériences. L'ensemble de ces pratiques a pour objectif d'améliorer la représentation des femmes, à l'exception des mesures des Villes de Montréal et de Québec qui visent plus généralement la prise en compte des enjeux spécifiques aux femmes dans tous les domaines de la municipalité. Dans le paysage municipal, ces deux villes font figures de précurseurs dans la planification de mesures favorables aux femmes. À Montréal, la dernière action qui s'inscrit dans une telle perspective est la création en 2004 du Conseil des Montréalaises²⁶, une instance qui fait des recommandations au conseil municipal sur toutes les questions municipales touchant l'égalité entre les hommes et les femmes et la condition féminine²⁷. Le Conseil des Montréalaises est le fruit du Sommet de Montréal de 2002.

À Montréal et ailleurs au Québec, les organismes communautaires, et spécifiquement les groupes de femmes, ont été particulièrement actifs en la matière au cours des dernières années. Selon diverses recensions non publiées et les intervenantes rencontrées, les expériences des groupes montréalais se distinguent un peu des mesures initiées dans d'autres régions québécoises car plusieurs de leurs activités visent aussi la participation citoyenne des femmes et non seulement l'augmentation du nombre d'élues. Ce choix s'appuie sur l'idée selon laquelle une plus grande participation des femmes dans l'espace public pourrait éventuellement conduire à un plus grand nombre de femmes désireuses de se porter candidates. Cette nuance peut sembler marginale. Elle traduit toutefois une tension dans les approches préconisées pour assurer la présence des femmes dans la sphère politique : si le discours dominant vise avant tout l'augmentation de la représentation féminine, certains groupes de femmes et des

²⁵ Les expériences de sensibilisation qui cherchent à rejoindre directement les principaux acteurs de la vie politique, tels les partis politiques, les élus, etc., appartiennent plutôt à la catégorie des facteurs mésociologiques.

²⁶ La Ville de Montréal a adopté, en avril 2008, une politique « Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal ».

²⁷ En vue des élections de 2005, le Conseil des Montréalaises a produit un document, dont un des thèmes est la représentation politique féminine : *Élections 2005 : Place aux Montréalaises*.

universitaires prônent une approche plus large et plus complexe de la présence des femmes en politique. Dans cette perspective, il faut avant tout discuter de la transformation de la démocratie, ce qui suppose une plus grande participation citoyenne et aussi, un engagement plus important des femmes (Maillé, 2007).

La principale proposition qui se dégage de l'activité des groupes en matière d'amélioration de la présence féminine sur la scène politique demeure cependant l'augmentation de la représentation des femmes. Le programme du gouvernement québécois, *À égalité pour décider*, qui favorise le développement de mesures d'éducation et de sensibilisation en matière de représentation féminine joue un rôle important dans l'élaboration de cette offre. Tout d'abord, la multiplication des mesures incitatives à l'échelle locale s'explique par le principal objectif du programme, c'est-à-dire l'augmentation du nombre de femmes élues à l'échelle régionale et municipale. L'influence du programme *À égalité pour décider* se mesure également par le poids qu'il a dans la vie des groupes : il demeure le principal, voir l'unique bailleur de fonds des expériences d'incitation et de sensibilisation mises en place par des organismes communautaires et des groupes de femmes. Cela fragilise les initiatives des organismes communautaires car le manque de financement récurrent nuit à la constance et à la pérennité de ce type de démarche (FFQ, 2003). Cette dépendance à l'égard du financement de l'État contribue également à orienter les actions des groupes de femme et à les cantonner dans un rôle de prestataire de services, au détriment d'une réflexion plus politisée sur les causes de la sous-représentation féminine et le fonctionnement de la démocratie représentative (Maillé, 2007).

Tableau 1.13 - Exemples d'expériences et de programmes visant l'égalité de genre au Québec²⁸

Acteurs	Programmes Groupes	Date de création	Objectifs du programme	Particularités du programme	Originalité
Programmes gouvernementaux provinciaux					
Secrétariat à la condition féminine / Gouvernement du Québec	À égalité pour décider	1999	Offrir de la formation pour renforcer les habilités décisionnelles des femmes, diffuser de l'information, sensibiliser les membres des instances régionales et locales à la réalité de la sous-représentation des femmes.	- Soutenir financièrement les initiatives des organismes locaux et régionaux ; - Susciter des projets dans le milieu même où ils seront réalisés.	Soutien financier.
Programmes municipaux et institutionnels					
Ville de Montréal	Femmes et Ville	1988	- Veiller à la mise en œuvre des engagements pris par le conseil municipal en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ; - Soutenir l'ensemble des services municipaux et des arrondissements dans la prise en compte des besoins spécifiques des femmes.	Création d'ateliers sur des thèmes spécifiques.	Prise en compte du genre dans les politiques locales.
	Conseil des Montréalaises	2004	- Favoriser une plus grande participation des citoyennes à la vie publique de la cité ; - Conseiller et donner des avis aux instances de la Ville sur tout dossier pouvant avoir un impact sur les conditions de vie des Montréalaises; - Fournir des avis sur toute question relative à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la condition féminine et soumettre ses recommandations; - Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique cadre d'égalité entre les femmes et les hommes à la Ville de Montréal.	- Rédaction de la brochure <i>Élections 2005 : Place aux Montréalaises</i> ; - Lors des élections de 2005, organisation d'un débat avec les chefs de parti sur la place des femmes dans la démocratie municipale.	Prise en compte du genre dans les politiques locales.
Ville de Québec	Commission Femmes et Villes	1993	Conseiller le conseil municipal sur les impacts de politiques, projets et programmes municipaux sur les citoyennes.	Avis consultatifs sur différents aspects touchant la place des femmes dans la ville mais pas d'initiative touchant spécifiquement la représentation féminine.	Prise en compte du genre dans les politiques locales.

²⁸ La liste n'est pas exhaustive. Seuls figurent dans le tableau quelques exemples des initiatives actuellement en place au Québec.

Conférence régionale des élus de Montréal	Comité Femme	1999	• Promouvoir et contribuer à l'amélioration des conditions de vie des femmes de l'île de Montréal en encourageant leur pleine participation à son développement économique, culturel, social et durable ; • Favoriser l'intégration et la prise en compte, par les instances locales et régionales, des intérêts et des besoins spécifiques des femmes du territoire ; • Favoriser la présence paritaire femmes/hommes aux instances locales et régionales de développement.	• En vue des élections municipales de 2009, le comité coordonne un projet de concertation des acteurs montréalais intervenant sur la question de l'augmentation des élues montréalaises. Le projet vise une planification stratégique et la promotion des activités prévues par ces acteurs de même qu'une campagne de communication afin d'encourager le vote des femmes.	
Programmes de la société civile au Québec (à l'extérieur de Montréal)					
Groupe Femmes, politique et démocratie Siège social à Québec		1999	• Sensibiliser les femmes à la nécessité qu'elles s'engagent plus nombreuses en politique.	• Création d'une Vidéo ; • Colloques ; • Livre ; • Écoles d'été pour candidates ; • Banque de candidatures féminines ; • <i>Filière F</i> ; • Programme de mentorat ; • Offre de bourses.	• Financé par le programme <i>À égalité pour décider</i>
Femmes et politique municipale en Estrie		1999	• Mettre en valeur des modèles ; • Démystifier la politique ; • Promouvoir une vision positive du pouvoir ; • Montrer l'ampleur des enjeux ; • Témoigner du plaisir à assumer le rôle d'élue municipale.	• Apporter du soutien aux femmes candidates aux élections municipales ; • Apporter du soutien aux nouvelles élues ; • Créer un réseau d'échange entre les femmes élues municipales ; • Sensibiliser les hommes élus à la nécessité d'aller chercher des candidatures féminines ; • Programme de formation d'école d'automne pour candidates ; • Campagne ElleAction en vue de favoriser plus de candidatures féminines ; • Mentorat	• Financé par le programme <i>À égalité pour décider</i>

Réseau des élues municipales de la Montérégie Est		2004	• Encourager les femmes à prendre leur place dans les conseils municipaux et autres instances où siègent les membres des conseils municipaux; • Soutenir les élues municipales dans l'exercice de leur mandat et défendre le dossier de l'égalité entre les femmes et les hommes en milieu municipal.	• Site Web de références et de formation ; • Service de soutien téléphonique aux élues ; • Colloque annuel ; • Promotion d'implantation de comités Femmes et Ville.	• Financé par le programme À égalité pour décider
YMCA de Québec	Réseau virtuel Femmes en tête – Mentor@t au féminin	2003	• Soutenir les femmes dans leurs démarches pour accéder à des postes décisionnels.	• Service de mentorat en ligne ; • Forum de discussions ; • Documents en ligne ; • Organisation d'activités de réseautage et de conférences.	• Vise les postes de pouvoir en général.
Programmes de la société civile à Montréal					
Table des groupes de femmes de Montréal	<i>La Tournée des arrondissements</i>	2006-2007	• Faire connaître les enjeux liés à la condition féminine aux élus ; • Faire connaître les pouvoirs et champs de compétences rattachés à l'arrondissement aux groupes de femmes ; • Susciter une plus grande participation citoyenne et politique des femmes.	• La tournée des arrondissements a pour but de mettre sur pied un agora des femmes réunissant des élues, les groupes de femmes et des citoyennes, en vue de recréer le lien entre les groupes de femmes et les élues qui se sentent souvent isolées une fois arrivées au pouvoir.	• Financé par le programme À égalité pour décider.
Y des femmes de Montréal	Accroître la participation des femmes aux processus municipaux de consultation	2004	• Renforcer la capacité des groupes de femmes à participer au gouvernement municipal ; • Assurer la participation de femmes qui représentent la diversité montréalaise ; • Partager les stratégies et les expériences des groupes de femmes montréalaises ; • Faire des recommandations à la Ville de Montréal concernant les moyens d'accroître la participation des femmes.	• Projet de recherche-action participative comprenant deux volets : la rédaction d'un inventaire des instances municipales de participation publique et la mise sur pied de groupes de discussions en vue de favoriser des stratégies visant la participation des femmes aux instances municipales	• Programme relevant de la Fédération canadienne des municipalités.
Centre d'éducation et d'action des femmes (CEAF)	<i>Déclaration citoyenne</i>	2004	• Rédaction des Déclarations citoyennes des femmes, un outil visant à susciter une plus grande participation des femmes à la vie municipale.	• Plusieurs centres de femmes ont rédigé une déclaration citoyenne des femmes pour leur arrondissement, un projet sous l'égide du CEAF, soutenu par le comité femme de la CRÉ et par le Conseil des montréalaises	

Source : Compilation et recensement par les auteurs

Le *Guide pour l'intégration de l'égalité des sexes dans les politiques locales*, rédigé sous l'égide du projet européen « Genre et gestion locale du changement dans sept pays de l'Union européenne » de la Commission européenne donne quelques exemples européens qui s'attaquent aux facteurs microsociologiques de la sous-représentation féminine (Tableau 1.14).

Tableau 1.14 - Quelques exemples européens de pratiques touchant le recrutement

Pratiques conseillées	Exemples
Sensibilisation au thème de l'égalité	1) Initiatives des autorités : Portugal : diffusion de spots publicitaires, organisations de conférence Grèce : campagne mise en place avant les élections locales pour soutenir les candidates et marrainage organisée par les élues locales Italie : publication d'un guide pour les candidates et de brochures visant à promouvoir des lois électorales paritaires à l'échelle régionale Belgique : campagne de sensibilisation et projets pilotes avec des communes 2) Initiatives des ONG : France : séminaires de sensibilisation afin d'inciter les femmes à se porter candidates Finlande : organisations de femmes au sein des partis politiques ont organisé des campagnes Italie : planification d' «Écoles politiques de femmes » Portugal : création d'un réseau d'élues locales et rédaction d'un guide pour les candidates
Par l'éducation dès le plus jeune âge ²⁹	Suède : école de sensibilisation auprès des plus jeunes (1 à 6 ans). France : conseils municipaux d'enfants paritaires
Par l'accompagnement des candidates et nouvelles élues	Suède, Finlande, Norvège : marrainage

Source : Adapté de Gaspard et Heinen, 2005

À la lumière des tableaux 1.13 et 1.14, il se dégage que les pratiques s'adressant directement aux femmes sont généralement de trois ordres : l'information et la sensibilisation ; la formation ; le mentorat et les rencontres avec des élues. La pratique la plus courante, autant au Québec qu'en Europe, demeure l'information et la sensibilisation à travers la production de brochures et de guides qui visent à renseigner les femmes sur le fonctionnement du palier municipal et sur les étapes précises qui mènent à l'élection. L'objectif est d'inciter les femmes à se lancer en politique. On retrouve généralement dans ces guides : 1) une liste des obstacles à la représentation féminine; 2) une invitation faite aux femmes à s'engager en leur rappelant qu'elles sont parfaitement compétentes pour le faire; 3) le fonctionnement et l'intérêt du palier

²⁹ Ces expériences ne visent pas uniquement les femmes mais ont pour objectif explicite de sensibiliser les enfants sur l'égalité des sexes de façon à dépasser les stéréotypes sexuels.

municipal; 4) les différentes étapes à suivre pour devenir candidates, comprenant également les formalités; 5) le déroulement et l'organisation d'une campagne électorale; 6) les premiers outils pour guider les nouvelles élues. Au Québec, plusieurs de ces guides ont été publiés dans la foulée des scrutins municipaux de 2001 et de 2005. Le tableau 1.15 en présente une liste non exhaustive. Notons que la plupart de ces guides sont réalisés par des groupes de femmes, confirmant l'idée selon laquelle l'augmentation de la représentation féminine est avant tout la responsabilité des femmes. S'il existe bien de la documentation produite par les municipalités touchant notamment la participation des femmes à la consultation publique ou la prise en considération des questions de genre dans la gestion urbaine, très peu de municipalités prennent l'initiative de produire des guides touchant l'accès des femmes aux postes électifs.

Tableau 1.15 - Exemples des guides qui s'adressent directement aux femmes

Auteurs	Titres
Femmes et Politique municipale de l'Estrie	Une élection, c'est pas sorcier ! Petit guide pour sortir gagnante d'une élection municipale
Promotion des Estriennes pour initier une nouvelle équité sociale (PÉPINES)	Le p'tit guide des chemins du pouvoir en Estrie
Regroupement des groupes de femmes de la région 03 (Québec)	Soyez présentes, influentes et décideuses
Ministère des Affaires municipales et Régions (MAMR)	Mairesse ou maires, conseillère ou conseiller. Pourquoi pas Vous ? ³⁰
Ville de Lévis	Une place pour moi, Lévisienne !...là où les décisions se prennent
Femmes politique et démocratie / Traces et Jalons	Participer à une élection et s'en sortir vivante
Centre-Femme La Jardilec, St-Jean-Port-Joli et Chaire d'étude Claire-Bonafant, Université Laval	Pouvoir ... ensemble

Source : Compilation faite par les auteurs

Les guides servent souvent de support à l'organisation d'activités de formation auprès de femmes intéressées par la vie politique municipale. Plusieurs groupes de femmes tiennent des activités de formation : par exemple, le Réseau des élues de la Montérégie, les PÉPINES, la Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles. À cet égard, le Groupe Femmes, Politique et Démocratie, qui intervient à l'échelle provinciale, est particulièrement actif. Il prévoit des activités qui visent spécifiquement la participation des femmes à la vie politique municipale. Il a mis sur pied depuis 2004 une École d'été *Femmes et démocratie municipale*. Par exemple, en 2005, l'objectif était de former 50 candidates, mairesses et conseillères, en vue des élections générales municipales. La formation est offerte à l'École nationale d'administration publique de Québec pendant quatre jours. Le Groupe offre également un service de mentorat avec

³⁰ Ce guide s'adresse autant aux hommes qu'aux femmes. Seules quelques pages sont consacrées au thème de la sous-représentation des femmes.

l'aide d'élues d'expériences. Parce que le temps et la relation avec les autres sont deux facteurs déterminants lorsqu'on veut inciter les femmes à faire de la politique, ce type d'accompagnement semble particulièrement bien répondre à la spécificité féminine (Blanc et Cuerrier, 2007, p.51). Selon l'évaluation faite par les participantes, le mentorat organisée par le Groupe Femmes, Politique et Démocratie a permis d'acquérir ou de consolider des savoirs concernant le terrain politique, les règles du jeu électoral, l'administration municipale et l'organisation politique de la municipalité. Les participantes ont également acquis un savoir-faire : une meilleure capacité de communication, de réseautage, d'argumentation, de prise de décision, de résolution de problèmes et de stratégies politiques, et un savoir-être : confiance en soi, sens relationnel, appropriation du pouvoir d'élué, etc. (Blanc et Cuerrier, 2007). D'autres groupes comme le YMCA de Québec et le Réseau des élues municipales de la Montérégie offrent des services de mentorat ou de soutien.

Une mesure moins courante est le remboursement des frais de garde des enfants des élus (voir le Réseau des élues de la Montérégie). Cette mesure est particulièrement intéressante pour construire l'image d'un système politique plus convivial. Cela peut permettre à certaines femmes (ou des hommes également) avec des enfants en bas âge d'envisager plus sereinement une carrière politique, en allégeant les problèmes liés à la réorganisation de la vie personnelle et familiale. Cependant, il serait nécessaire d'examiner si une telle pratique a du succès ou non car plusieurs femmes peuvent se montrer réticente à y recourir. Dans un contexte différent, celui des conseils de quartier de Québec, où une telle mesure est prévue pour les membres des conseils d'administration des conseils de quartier, l'analyse démontre que peu de membres des conseils de quartier demandent un tel remboursement (Bherer, 2003). Comment expliquer cette situation? Est-ce parce que les citoyens croient qu'il est de leur responsabilité individuelle de faire garder leur petit? Ou est-ce parce que la plupart des citoyens engagés n'ont pas d'enfants en bas âge, rendant caduque cette mesure généreuse? Ou peut-être encore la mesure n'est-elle pas connue par les citoyens engagés? Qu'en est-il dans les expériences s'adressant particulièrement aux femmes engagées en politique?

Il existe peu d'études qui permettent d'évaluer le réel impact de l'ensemble de ces mesures sur le nombre de candidatures féminines aux différents postes électifs à l'échelle municipale. Pourquoi? Tout d'abord, d'un point de vue temporel, la jeunesse de ces activités (pour la plupart financées par le programme À égalité pour décider, créer en 1999), rend incertaine l'évaluation de leurs retombées. Toutefois, on peut déjà tirer quelques hypothèses en évaluant les prémisses implicites de ces mesures.

Premièrement, il est difficile d'estimer si une candidature féminine est le résultat direct d'actions de sensibilisation et d'éducation. La décision de se présenter comporte plusieurs facettes et elle ne peut se réduire à une campagne de sensibilisation. D'autant plus que ces actions sont à visée générale, c'est-à-dire que la population cible sont les femmes en général, alors que le choix de s'engager politiquement est une décision strictement personnelle. Dans un tel contexte, on peut s'interroger sur la question de savoir si ces initiatives entretiennent davantage un certain militantisme qu'une action élective spécifique. L'enquête de la chercheuse Chantal Maillé démontre comment même les groupes restent prudents sur les résultats de leurs activités dans le champ de la représentation politique³¹. Les responsables des projets interviewées par la chercheuse ont fait preuve d'un certain scepticisme quant aux impacts sur le nombre d'élues, préférant plutôt parler de retombées indirectes ou d'effets quantitatifs à long terme.

S'il y a certains doutes sur l'efficacité directe et à court terme de telles mesures, ces dernières ne sont pas non plus sans conséquences positives. Par exemple, les administrateurs du programme *À égalité pour décider* soulignent la pertinence d'une telle mesure: « il est déjà possible de constater que le programme a des impacts positifs tant par ses effets stimulants et mobilisants dans les milieux intéressés que par le nombre de femmes qui participent aux activités, et qui ainsi, envoient le signal qu'elles tiennent à être partie prenante du développement de la société québécoise » (Paquet, 2003 : 18). Plusieurs témoignages confirment cette analyse : les conseillères municipales interrogées par Tardy se sont dites sensibles aux messages diffusés par ces différentes pratiques. À cet égard, l'expérience des clubs politiques féminins, et notamment l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFÉAS), semble déterminante pour plusieurs élues.

Il est intéressant de noter que c'est dans les groupes de femmes que plus d'une femme [conseillères] sur trois a été active. [...] Ces clubs ont contribué à démystifier la politique municipale, plus particulièrement, et on y a encouragé les membres à oser devenir candidates à des postes de conseils municipaux. [...] Dans ces clubs, on invite des élues à parler de leur expérience et on propose, le plus souvent, d'offrir un soutien réel aux autres membres qui voudraient faire le saut en politique active (2002 : 58-59).

Selon Tardy, le principal bénéfice de ces expériences d'accompagnement et de sensibilisation est d'amener les femmes à prendre conscience de leurs possibilités et de les mener vers une démarche d'autonomie (2002 : 59). Dans un autre registre, le Groupe Femmes, Politique et Démocratie indique qu'il a rejoint environ 1 000 femmes grâce à ses activités, ses outils de formation et ses publications. De plus, 25 femmes en 2004, issues de dix régions du Québec, ont participé à l'école d'été Femmes et démocratie

³¹ Maillé a enquêté sur les programmes visant la modification de la représentation politique des femmes dans quatre contextes culturels nord-américains : le Québec, les communautés autochtones canadiennes, le Canada anglais et les États-Unis.

municipale. La formation a regroupé des femmes de 23 à 63 ans, issues de petites, moyennes et grandes municipalités. Pour sa part, le groupe Femmes et politique municipale en Estrie souligne que, depuis sa création, ses activités ciblées ont permis d'améliorer qualitativement (en termes de postes) et quantitativement la représentation féminine dans les municipalités de sa région (*Femmes et politique en Estrie*, 2003 : 19).

Si les activités des mouvements de femmes sont les plus nombreuses et les plus variées, ce sont les actions des partis et des gouvernements qui seraient davantage susceptibles d'avoir un impact réel sur le nombre de femmes élues (Maillé, 2007 : 190). Notre examen des causes de la sous-représentation féminine (voir section 2) va dans le même sens et indique que les principaux défis ne se situent pas au moment du recrutement, mais bien à l'étape de la sélection. Les expériences visant les facteurs microsociologiques représentent un premier geste qui démontre la sensibilité des autorités à rétablir une répartition plus équitable des représentants et des représentantes. Cette action est nécessaire, mais n'est pas suffisante car pour solidifier et améliorer la progression de la place des femmes sur la scène politique montréalaise, il faut se tourner vers des actions qui visent les acteurs de la vie politique.

3.2 Les pratiques touchant la sélection ou les facteurs mésosociologiques

Les expériences qui influencent les facteurs mésosociologiques de la sous-représentation des femmes touchent l'étape de la sélection, qui demeure généralement sous la responsabilité des partis politiques, organisations politiques intermédiaires entre l'État et la société civile. L'objectif est de mettre en place des mesures qui assureront un nombre satisfaisant de candidates. Trois types d'outils existent, chacun ayant le même objet, les partis politiques, mais dont l'origine de l'initiative diffère (Tableau 1.16).

- A. Les guides et les formations, rédigés et organisés par des groupes ou par des gouvernements, dont l'objectif est de sensibiliser les autorités et les partis politiques à la juste représentation des femmes.
- B. Les décisions, prises par les partis politiques, de revoir différents aspects de leurs règles internes, pour favoriser les candidatures féminines et donner une place aux femmes dans leurs instances.
- C. Les lois et politiques qui incitent ou obligent (sous peine de sanction) les partis politiques à respecter un certain seuil de candidatures féminines.

Tableau 1.16 - Quelques exemples de pratiques touchant la sélection

Pratiques	Pays, province, région, ville	Des exemples
Publication de guides et organisation de formation à l'intention des autorités et des partis politiques	Conseil européen	<i>Guide pour l'intégration de l'égalité des sexes dans les politiques locales</i>
	Au Québec	Le guide <i>Outils en main</i> produit par la Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et les îles, est destiné aux instances décisionnelles. Il propose des mesures et des mécanismes pour amenuiser les obstacles empêchant la pleine participation des femmes au développement de leur collectivité.
	À Montréal	Avant chaque élection, le comité femme de la Conférence régionale des élus de Montréal (autrefois le CRDIM) envoie une lettre aux partis politiques afin de les sensibiliser à l'importance de recruter davantage de femmes parmi leurs candidats. Pour les élections de 2009, le comité fait campagne pour un engagement public de la part des partis. En 2001, il avait organisé des rencontres avec les partis politiques sur cette question.
	Au Canada	Guide : <i>Votre ville est-elle à la mesure des femmes</i> , rédigé par la Fédération canadienne des municipalités (FCM) à l'intention des dirigeants municipaux dans le cadre de la campagne « 30% d'ici 2026 », qui met à la disposition des conseils municipaux des outils et stratégies pour augmenter la proportion de femmes élues.
Par des décisions des partis politiques de revoir leurs règles internes	Suède, Danemark, Allemagne	Parité, alternance ou quotas dans les candidatures et dans les postes de direction du parti
	Suède	Mettre en place des comités femmes au sein des partis Revoir le financement des investitures
	Québec	Le parti Québec Solidaire a institué le principe de parité homme-femmes dans les postes de coordination du parti.
Les partis politiques	Belgique	La loi de février 2002 garantit l'égalité

sont contraints ou incités par la loi		des femmes et des hommes et légitime les actions positives pour y parvenir. Les gouvernements unisexes à tous les niveaux de pouvoir sont inconstitutionnels.
	France	La loi de juin 2000 impose 50 % de candidats des deux sexes sur les listes municipales dans les communes de plus de 3 500 habitants.
	Grèce	La loi de 2001 impose une participation équilibrée des candidatures de chaque sexe sur les listes électorales au plan local et régional.

Source : Données tirées en partie du rapport intitulé *Guide pour l'intégration de l'égalité des sexes dans les politiques locales*, p. 11-21 et en partie d'une recension des auteurs pour ce rapport.

3.2.1 LES GUIDES ET LES FORMATIONS

Le Guide pour l'intégration de l'égalité des sexes dans les politiques locales, publié par la Communauté européenne, est un des meilleurs exemples de « guide [qui] s'adresse aux élus – qu'ils soient nationaux ou locaux, aux fonctionnaires – notamment à ceux des collectivités territoriales et principalement des communes, ainsi qu'aux acteurs de la société civile » (Gaspard et Heinen, 2005 : 2). Il vise à outiller et à sensibiliser les autorités qui désireraient s'engager dans diverses réformes qui permettraient d'augmenter la représentation des femmes. En s'adressant aux gouvernants, ce type de guide a pour objectif d'influencer indirectement la vie des partis politiques, soit par des interventions directes des autorités, soit par l'engagement des acteurs dirigeants dans leur parti politique. La Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles produit une publication semblable, intitulée *Outils en main*. Dans cette même veine, on retrouve également les activités pour sensibiliser les partis politiques à la nécessité de recruter des femmes, comme l'a fait le Comité Femmes et développement régional du CRDIM (aujourd'hui le Comité femmes de la Conférence régionale des élus de Montréal), pour toutes les élections municipales depuis 1999. La Fédération canadienne des municipalités a aussi publié un guide dans le cadre de son programme « 30% d'ici 2026 » qui reprend le seuil établi par l'ONU pour qu'un gouvernement puisse convenablement exprimer les préoccupations des femmes. Ce guide est particulièrement détaillé et comprend toutes sortes de mesures qui visent surtout le recrutement et la sélection. Ces mesures de sensibilisation diffèrent de celles visant les facteurs microsociologiques de la sous-représentation car elles s'adressent aux partis politiques et aux autorités plutôt qu'aux femmes. De cette manière, ces mesures sont résolument tournées vers l'intervention directe pour rétablir une juste proportion entre hommes et femmes politiques. Dans la même perspective de sensibiliser les partis

politiques, des autorités ou des groupes constituent aussi des banques de candidatures féminines, faites sur une base volontaire, qui sont proposées par la suite aux partis politiques.

3.2.2 LES MESURES PRISES PAR LES PARTIS POLITIQUES

Les partis politiques peuvent prendre l'initiative de réformer leur fonctionnement interne, sans qu'il y ait d'interventions de l'État. Parmi les suggestions pour pallier la faible représentation des femmes, cibler les pratiques initiées par les partis politiques est l'une des propositions les plus courantes (CSF, 2002 : 51). Certains peuvent douter du succès de ce « laissez-faire » car il n'y a rien qui assure que tous les partis politiques vont entamer une telle réorganisation. Un pays comme la Suède prouve toutefois que des mesures législatives ne sont pas toujours nécessaires. La pression des organisations féministes pour convaincre les organisations partisans d'adopter la parité a suffi pour faire de la Suède le pays de l'Union européenne où la représentation féminine est la plus élevée (Gaspard et Heinen, 2005 : 16-17). Cela démontre combien le contexte social et politique, tout comme la mobilisation constante des groupes de femmes, sont déterminants pour changer les cultures partisans.

Selon les études consultées, les partis politiques ont le choix de plusieurs mesures pour augmenter leur taux de candidature féminine :

- Mettre en place des comités de recrutement paritaire, à l'échelle des districts municipaux. Selon la Conseil du statut de la femme (CSF), cette mesure permettrait d'engager un travail plus systématique de recherche de candidatures féminines, mais aussi de créer un lieu de réflexion au sein du parti pour revoir les pratiques de recrutement afin de donner une place plus importante aux femmes (CSF, 2002 : 56).
- Dans le même ordre d'idées, prévoir des séances de formation auprès des membres des partis politiques, un peu comme le font les groupes de femmes auprès de candidates éventuelles (CSF, 2002 : 57);
- Créer des comités femme au sein des partis politiques, chargés de définir les enjeux spécifiques des femmes élues, et de mettre en place des activités de formation et de soutien des candidatures féminines (Gaspard et Heinen, 2005 : 21);
- S'imposer des quotas de candidatures féminines et dans la même veine, s'assurer que les instances décisionnelles du parti font une place importante aux femmes. Le seuil de représentation féminine peut varier. Dans plusieurs pays de l'Europe

du Nord, les quotas sont fixés à 40 %. Le CSF remarque que dans les cultures anglo-saxonnes, les quotas demeurent exceptionnels (2002 : 51);

- Offrir un appui financier spécifique aux candidates car les sources de financement politique leur sont souvent moins accessibles qu'aux hommes (voir la section 1). À cet égard, le financement de l'investiture peut être particulièrement difficile. À la suite de l'adoption en 1977 de la *Loi régissant le financement des partis politiques et modifiant la Loi électorale*, les principaux partis québécois ont mis en place des mesures visant à contrôler les dépenses liées à l'investiture. À titre d'exemple, « le Parti libéral du Québec [...] limite à un maximum de 2 \$ par membre en règle de l'association d'une circonscription les dépenses que peut engager lors de sa campagne à l'investiture une personne désireuse de porter les couleurs libérales à une élection législative » (Tremblay, 2005 : 95). La plus récente réforme électorale au Canada, dont l'objectif est d'encadrer plus étroitement les dépenses des partis politiques, a eu le même effet sur plusieurs partis politiques fédéraux.

Les partis politiques municipaux auraient également avantage à adopter de telles mesures, comme le suggère le CSF (2002 : 53-54). À l'échelle municipale, le financement de l'investiture prend une toute autre allure, car il engage encore plus les candidats. En raison de la faible organisation des forces partisans municipales et d'une capacité financière moins grande qu'au niveau provincial pour assumer les frais électoraux, les candidats sont plus souvent amenés à contribuer aux finances électorales et/ou à générer eux-mêmes le financement nécessaire. Cette capacité à fournir certaines sommes conditionne en grande partie la sélection des candidat(e)s. Une enquête plus poussée des conditions de recrutement des candidats permettrait de mieux identifier les contraintes financières d'un candidat.

La plupart de ces mesures exigent des règles claires de fonctionnement, tout particulièrement en termes de sélection des candidats. À Montréal, les règles de fonctionnement des partis politiques ne sont pas nécessairement connues.

Si on remonte dans l'histoire de la vie municipale au Québec, on retrouve deux exemples notoires qui pourraient servir d'exemples aux partis politiques municipaux actuels : le RPQ et le RCM. À Montréal, dès sa fondation en 1974, le RCM est reconnu pour sa sensibilité au discours féministe. Grâce à la création du comité de réflexion et d'intégration des femmes à la vie politique municipale, des mesures ont été adoptées pour encourager l'engagement des femmes à l'échelle municipale et dans le RCM en particulier (Maillé et Tardy, 1988 : 166). Dans cette optique, un comité de travail a été

formé pour susciter des candidatures féminines. Ce même comité a prévu des séances de formation sur le système municipal, comme sur les enjeux politiques et sociaux spécifiques aux femmes. Cela a eu un certain impact puisqu'en 1986, le RCM comptait 16 candidates, un nombre sans précédent dans l'histoire politique de Montréal, et, en 1987, le parti est dirigé par une femme active dans ce comité. Finalement, la parité au comité exécutif a été pratiquée dès l'élection du parti en 1986. L'équipe du RCM est reconduite au pouvoir en 1990. Des 41 candidats élus de ce parti, une quinzaine sont des femmes, dont Léa Cousineau nommée présidente du Comité exécutif³².

Comme au RCM, la mobilisation des femmes à l'intérieur du RPQ de la Ville de Québec a contribué à faire de ce parti un groupe politique sensible à la place des femmes en politique. Le RPQ a créé en 1979, deux ans après sa fondation, un comité de femmes au sein du parti. « Deux volets dominant alors l'action de ce comité : (1) une forme de vigilance, à l'intérieur du parti, permettant de s'assurer que les intérêts exprimés par les femmes sur les différents sujets sont pris en compte, (2) un aspect plus social pour rejoindre les femmes » (Maillé & Tardy, 1988 : 117). Le RPQ adopte également la règle de la parité homme-femme, tant à l'intérieur du parti que dans le fonctionnement de la ville une fois au pouvoir en 1989 (Bherer, 2003). Le comité femme du RPQ a en effet obtenu que les membres du comité exécutif du RPQ, tout comme le nombre de candidats, respecte le principe paritaire. Le Comité exécutif de la ville, de même que les conseils de quartier (d'où peuvent émerger des candidatures), comportent un nombre égal d'hommes et de femmes. Ces règles sont édictées dans le programme du parti et dans la Charte de la ville, sauf pour la composition paritaire du conseil exécutif³³.

Ces deux partis respectaient les deux dimensions évoquées par Young (voir section 1), c'est-à-dire : 1) une représentation équitable dans les comités dirigeants du parti, tout comme dans le corps législatif; 2) une intégration des enjeux spécifiques aux femmes dans le programme du parti. Toutefois, dans l'histoire municipale québécoise comme dans les partis nationaux, ces deux exemples de partis politiques pro-féministes demeurent très largement exceptionnels. L'expérience du RPQ et du RCM en matière de représentation des femmes gagnerait à être mieux connue.

L'application des pratiques touchant la sélection des candidates demeure toutefois conditionnelle à une vie partisane plus dynamique au niveau municipal, à l'image de ce qui se fait à l'échelle provinciale. Sans un système partisan stable, il est impossible de pérenniser des pratiques au sein des partis politiques. Dans un tel contexte, il faut se demander si les mesures qui devraient aider les femmes à l'étape de la sélection ne

³² La démocratie à Montréal : <http://www2.ville.montreal.qc.ca/>, consulté le 27 novembre 2007.

³³ Dans le contexte de la nouvelle ville, il faudrait vérifier si ces principes sont maintenus et comment ils sont appliqués.

devraient pas être mises en place par un tiers parti, comme le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal, afin de démarrer des pratiques qui pourront par la suite être intégrées par des partis politiques stables.

3.2.3 L'INTERVENTION LÉGISLATIVE

Pour s'assurer que les partis politiques recrutent et fassent élire davantage de femmes, la loi est un troisième outil. Comme pour les deux autres catégories de moyens qui influencent la sélection, cela peut prendre plusieurs formes. Les mesures législatives peuvent en effet être incitatives ou obligatoires. Les autorités établissent tout d'abord un seuil de candidatures féminines et décident par la suite, soit de récompenser les partis politiques qui atteignent ou dépassent ce seuil, soit de punir les organisations partisans qui ne se conforment pas au seuil minimal. Généralement, l'incitatif ou la pénalité est d'ordre financier. En Belgique, on a choisi la voie punitive : les listes de candidature de plus de 2/3 de candidats de même sexe sont jugées irrecevables. C'est aussi la solution privilégiée en France avec l'adoption de la Loi sur la parité (Lois du 6 juin 2000 relative à l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives) et des modifications adoptées depuis. Ces lois imposent 50% de candidats des deux sexes sur les listes des élections municipales (dans les communes de 3500 habitants et plus), régionales, sénatoriales et européennes. Aux élections législatives, les partis politiques sont pénalisés financièrement s'ils ne respectent pas le principe de la parité lors de la désignation des candidats. Depuis janvier 2007, la règle de la parité s'applique également lors de la nomination des exécutifs municipaux et régionaux (dans les communes de 3500 habitants et plus).

Le Conseil du statut de la femme (CSF), pour sa part, favorise des mesures incitatives, c'est-à-dire « Qu'un parti politique qui, à la suite d'une élection générale, compte au moins 30 % de femmes parmi ses députés reçoivent un remboursement de ses dépenses électorales majoré du pourcentage de femmes élues dans sa formation politique » (CSF, 2002 : 59). Le CSF prend soin d'ajouter que la Loi électorale devrait prendre soin d'abroger cette mesure lorsqu'un ratio de 40% de femmes élues à l'Assemblée nationale sera atteint.

L'avant-projet de loi québécois sur la réforme de la Loi électorale prévoit des actions semblables. Soumis à une vaste consultation publique entre les mois de janvier et mars 2006, il prévoyait initialement aux articles 117 et 118, une majoration de l'allocation aux partis politiques qui présentent 30 % et plus de candidatures féminines. Cette majoration est progressive : lorsque ce pourcentage est de 30 à 34 % des candidatures d'un parti, la majoration est de 5 %; lorsque ce pourcentage est de 35 à 39 % des candidatures, la majoration est de 10 % et, lorsque ce pourcentage est de 40 % et plus des candidatures, la majoration est de 15 %. Le remboursement des dépenses électorales

d'une candidate d'un parti politique est également augmenté, qu'elle ait été élue ou non, si le pourcentage de candidates présentées par ce parti est de 30 % et plus, comme le précise les articles 560 à 562. Ce remboursement se fait également en fonction d'un barème progressif : 65% des dépenses lorsque le pourcentage des candidatures féminines élues se situe entre 30 et 34%, 70% entre 35% et 39% et 75% lorsqu'il est de plus de 40%. Le remboursement des dépenses électorales des candidates non élues suit la même majoration avec 5% de moins selon le pourcentage de candidatures féminines au sein d'un même parti (il démarre avec un remboursement de 60% pour 30 à 34% de candidatures féminines).

Lors des consultations publiques tenues entre les mois de janvier et avril 2006, plusieurs syndicats, groupes communautaires et groupes de femmes, tel que le Collectif Féminisme et Démocratie (CFD), de même que le Comité de citoyens³⁴ ont appuyé la majoration de l'allocation annuelle mais ils ont recommandé qu'elle soit versée sur la base des élues et non des candidates. Plusieurs de ces groupes ont également proposé de ne pas majorer le remboursement des dépenses électorales. Selon leur perspective, leurs recommandations rejoindraient davantage l'objectif visé (l'augmentation des élues et non de candidates) et récompenseraient le résultat plutôt que l'effort. Les partis politiques seraient donc plus fortement incités à offrir des conditions de victoire potentielle à leurs candidates. L'idée de calculer l'allocation en fonction du nombre d'élues et non de candidatures est la recommandation retenue par la Commission spéciale sur la loi électorale qui a tenu ses audiences en 2006 (2006).

Le ministre responsable, Benoît Pelletier, a soumis ces recommandations au Directeur général des élections du Québec (DGEQ) qui, dans son rapport remis à la fin décembre 2007, se contente d'exposer les avantages et inconvénients de chaque proposition, sans prendre position. Sans toutes les énumérer, retenons que le DGEQ signale que la majoration de l'allocation *en fonction des candidates* est une mesure souple et récurrente qui laisse à tous les partis politiques (petits ou grands) la liberté de s'organiser pour atteindre les seuils identifiés par la loi et de mettre en place un plan d'action globale, tout en facilitant la reddition de comptes sur les actions menées dans le but d'améliorer la représentation féminine. Le seul inconvénient identifié par le DGEQ est de taille : la mise en place de la majoration successive à l'augmentation du nombre de candidates ne garantit pas pour autant que le nombre de femmes à l'Assemblée nationale augmente de façon satisfaisante. La majoration de l'allocation *en fonction du nombre d'élues*, quant à elle, a sensiblement les mêmes avantages mais son principal inconvénient est de seulement récompenser les partis qui font élire des candidates, ce qui cible avant tout les grands partis (DGEQ, 2007 : 189-191). L'avant-projet de loi québécois sur la réforme de la Loi électorale prévoit également que l'allocation soit

³⁴ Le Comité des citoyens est composé de huit citoyens et citoyennes, choisis au hasard, et chargés d'assister les membres de la Commission spéciale sur la loi électorale dans leurs travaux.

versée de manière graduelle, en fonction de l'évolution du pourcentage de femmes élues, jusqu'à ce que le pourcentage de femmes élues à l'Assemblée nationale atteigne 50%. Le Collectif Féminisme et Démocratie, souhaite plutôt voir ces mesures incitatives maintenues aux cours de trois élections consécutives obtenant 50% de femmes élues. L'avant-projet de loi propose également que les partis politiques soient tenus de présenter un plan d'action favorisant l'élection des femmes et de faire rapport annuellement au DGEQ.

Les mesures positives sont généralement préférées aux quotas imposés aux partis politiques pour diverses raisons, dont une particulièrement convaincante : les quotas peuvent être perçus comme un indicateur que la représentation équitable a été atteinte alors qu'il ne s'agit bien souvent que d'un minimum (CSF, 2002 : 39). La plupart des quotas sont en effet inférieurs à 50 % car ils visent d'abord et avant tout à créer une masse critique de femmes (pour respecter la règle selon laquelle un groupe acquiert une capacité d'influence à partir de 30 % et non à atteindre l'égalité numérique). En somme, à moyen terme, les quotas peuvent bloquer la progression des femmes en politique. A contrario, les mesures incitatives ne sont pas aussi efficaces pour provoquer un changement et inverser la tendance à la sous-représentation féminine.

À notre connaissance, aucune pratique législative incitative ou punitive n'a été appliquée au Québec et au Canada. L'avant-projet de loi actuel ouvre la porte à des compensations pour les partis politiques qui font bonne figure en matière de représentation féminine. Selon les enquêtes faites par le DGEQ, l'approche proposée par l'avant-projet de loi en matière d'incitation est avant-gardiste car les pays qui ont des mesures qui visent les partis politiques privilégient la sanction plutôt que l'encouragement (DGEQ, 2007 : 202).

Pour l'instant, il n'existe aucune réflexion aussi poussée pour l'échelle municipale. Cibler les partis politiques risque d'être plus difficile là qu'ailleurs car les organisations partisans sont faiblement organisées et plusieurs candidats préfèrent demeurer indépendants. Toutefois, contrairement à plusieurs mesures qui demandent aux partis politiques de revoir leur fonctionnement interne, les mesures compensatoires n'exigent pas une révision aussi profonde et précise des manières de faire des organisations partisans. Avec des majorations de dépenses, on ne présume pas de l'organisation interne des partis. En fait, on pourrait très bien imaginer **la combinaison de formules financières incitatives**, comme le suggère le dernier projet de réforme électorale au plan provincial, **et de différents conseils à donner aux partis** pour améliorer leurs procédures internes de sélection.

Les mesures présentées jusqu'ici sont généralement de petite et moyenne portées. Elles visent à modifier la structure de représentation politique, en faveur des femmes, sans toutefois revoir l'ensemble du système. Des réformes de plus grande envergure, telles que la révision du mode de scrutin, touchent bien souvent l'ensemble des pratiques de recrutement et de sélection.

3.3 Les pratiques touchant les facteurs macrosociologiques

Les expériences qui ont un effet sur les facteurs macrosociologiques touchent deux aspects : 1) le système électoral dans son ensemble; 2) les questions qui influencent le comportement électoral. Très peu de pratiques touchent à ces deux aspects. On peut tout d'abord penser à la réforme du mode de scrutin. Plusieurs spécialistes des élections affirment en effet que les modes de scrutin proportionnel favoriseraient et amélioreraient la représentation politique des femmes. Toutefois, rappelons qu'une réforme aussi importante que celle du mode de scrutin est généralement envisagée pour un ensemble de raisons, dont l'augmentation du nombre de représentantes. Il est donc important d'établir un lien solide entre toutes les raisons qui pousseraient à revoir le mode de scrutin. Au Québec, peu de groupes proposent la révision du mode de scrutin pour augmenter la représentation féminine car ils privilégient d'intervenir au moment du recrutement. Toutefois, la mobilisation autour de la réforme électorale (dont l'avant-projet de loi québécois sur la réforme de la Loi électorale est issu) a été l'occasion pour plusieurs groupes, comme le Collectif Féminisme et Démocratie ou le mouvement Démocratie nouvelle, de présenter la réforme du mode de scrutin comme une façon d'améliorer le nombre de femmes élues.

Une mesure législative peu courante est l'imposition de quotas au sein des assemblées législatives. Le principal objectif d'une telle mesure est de garantir des sièges aux femmes. Le but n'est donc pas d'augmenter le nombre de femmes en politique mais bien de s'assurer hors de tout doute que des femmes soient députées. Très peu de pays privilégient cette mesure contraignante (CSF, 2002 : 41), pour laquelle on peut faire les mêmes critiques que celles adressées au seuil minimal de représentation féminine imposée aux organisations partisans. À moyen terme, des quotas peuvent limiter la progression numérique des femmes en politique car ils sont perçus comme des seuils maximaux alors qu'il s'agit plutôt d'un minimum.

Il existe beaucoup moins de mesures macrosociologiques que pour les facteurs micro et mésosociologiques, en raison de l'ampleur des réformes exigées par de telles méthodes, mais aussi de leur nature plus contraignante.

L'examen des pratiques visant à rétablir la proportion entre hommes et femmes politiques ne serait pas complet sans une discussion sur la place des femmes élues dans les postes électifs les plus élevés de la hiérarchie du pouvoir. Comme la section 2 l'a indiqué, il s'agit là d'un enjeu important à Montréal.

3.4 La place des femmes dans les instances décisionnelles

Dans l'ensemble des moyens recensés dans les sections précédentes, les mesures qui visent à intervenir sur la composition des comités exécutifs, des instances législatives ou des organismes supervisés par un gouvernement sont rares. Deux exceptions existent. Premièrement, en France, dans la foulée de la Loi sur la parité, il est prévu depuis janvier 2007 que la nomination des membres des exécutifs municipaux et régionaux respecte le principe de parité. Deuxièmement, certains partis politiques, particulièrement sensibles aux enjeux spécifiques aux femmes, choisissent volontairement d'établir la parité dans plusieurs instances municipales. Ce fut le cas à Montréal sous la gouverne du RCM, mais aussi à Québec, avec le RPQ (devenu maintenant le Renouveau municipal de Québec), au pouvoir jusqu'en décembre 2005. Les comités exécutifs étaient à l'époque composés d'un nombre égal d'hommes et de femmes. Cet enjeu ne touche pas seulement les postes exécutifs, mais bien à l'ensemble des postes attribués aux élus. Ces nominations peuvent être déterminantes dans la carrière d'un conseiller municipal car elles leur permettent de gagner une capacité d'influence plus grande et un revenu plus important.

Il existe peu de mesures directes pour influencer les nominations aux postes-clés des gouvernements. Pourquoi? Premièrement, notons qu'une intervention législative paraît peu appropriée de l'avis de plusieurs car il revient souvent au chef de l'exécutif, qu'il soit maire ou premier ministre, de nommer les personnes les plus compétentes. Sa marge de manœuvre est donc importante. Deuxièmement, il semble que dans plusieurs pays, le nombre de femmes qui occupent des fonctions exécutives est souvent supérieur à leur présence au sein des assemblées législatives (CSF, 2002 : 48). C'est notamment le cas au Québec depuis 40 ans, puisqu'à l'exception de trois fois, le conseil des ministres est toujours composé d'une proportion de femmes plus élevée que celle de l'Assemblée nationale. Le portrait sur la place des femmes sur la scène politique municipale à Montréal démontre le contraire : les femmes sont plus présentes dans les instances législatives que dans les instances exécutives. La seule exception, qui demeure notoire, est la proportion importante de femmes occupant le poste déterminant de maire d'arrondissement.

Les mesures qui visent à rééquilibrer le nombre de femmes dans les postes-clés ne se limitent généralement pas aux postes électifs. On parle plutôt d'intervenir sur la nomination des postes dont les titulaires sont nommés directement par le gouvernement,

ce qui englobe aussi bien les postes de la haute fonction publique que les sièges dans les organisations publiques autonomes. Ces pratiques sont de trois ordres : 1) soit elles sont incitatives et elles se donnent seulement comme objectif l'atteinte de la parité; 2) soit elles décrivent un processus de nomination qui garantit un plus grand nombre de femmes; 3) soit elles établissent des seuils minimaux de nomination féminine. Ces interventions sont toutes législatives. Les expériences répertoriées au niveau municipal sont similaires à celles pratiquées antérieurement à Québec et à Montréal : un maire prend l'initiative de nommer un plus grand nombre de femmes élues aux postes les plus élevés de la hiérarchie, sans toutefois que cela soit garanti par une mesure législative (Gaspard et Heinen, 2005 : 22-23). À cet égard, le Conseil des Montréalaises s'est adressé à tous les partis à la veille de l'élection de 2005 et a demandé que la prochaine administration nomme autant de femmes que d'hommes au comité exécutif (Conseil des Montréalaises, 2005 : 14). Notons aussi qu'un des objectifs du projet de politique « Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal » de la Ville de Montréal est l'augmentation du nombre de femmes participant à la gouvernance de la ville, notamment en encourageant les partis politiques à présenter davantage de femmes aux élections. Les mesures prévoient entre autres l'augmentation des nominations féminines au sein des instances politiques et de la haute direction, de même que le soutien aux élues. Au Canada, le groupe d'action À voix égale (*Equal Voice*), vise à voir plus de femmes élues et occuper des postes d'influence au sein de toutes les échelles de gouvernement. Les membres font campagne en ce sens auprès des chefs de partis.

On le voit bien, dans le domaine des charges décisionnelles, l'espoir d'une progression des femmes est plus difficile à baliser car la nomination demeure la prérogative du principal leader politique. Il devient plus difficile de proposer des mesures concrètes : la mobilisation et l'incitation demeure sans doute les stratégies qui rencontrent le plus de succès.

Conclusion

Est-ce qu'un gouvernement qui refuserait d'intervenir (par voie législative ou par des politiques publiques) pour rétablir une proportion équitable de femmes et d'hommes élus signifierait qu'il ne reconnaît pas cet enjeu? La réponse n'est pas si simple. Les causes de la sous-représentation féminine, conjuguées aux nombreuses pratiques pour y remédier, en partie ou en tout, démontrent qu'il existe plusieurs stratégies pour s'attaquer à cette question. De plus, la culture politique locale compte pour beaucoup. L'exemple suédois est particulièrement convaincant à cet égard : sans mesure contraignante, par la seule révision par les partis politiques de leurs règles internes, l'assemblée législative atteint des taux impressionnants de représentation féminine. Dans ce dernier cas, l'accès des femmes à la politique s'explique par les pressions constantes exercées par le mouvement féministe. Au Québec, la plupart des études démontrent que les femmes élues sont réticentes à adopter des mesures contraignantes (CSF, 2002 : 50). Les actions à prioriser au niveau municipal devraient donc tenir compte de ce trait de notre culture politique, tout comme de la spécificité du contexte montréalais.

À Montréal, la proportion de représentation féminine, tout poste confondu, est de 35% au lendemain des élections de 2005. Est-ce suffisant? Peut-on penser qu'une progression « naturelle » permettra à terme d'assurer la juste accessibilité des femmes à la vie politique ? Dans une telle optique, il ne serait pas nécessaire d'intervenir car en laissant la démocratie municipale suivre son cours, l'évolution de la représentation féminine se ferait d'elle-même. Ce constat paraît d'autant plus raisonnable que les résultats de la dernière élection indiquent que le conseil de la ville de Montréal est composé de plus de 30 % de femmes, seuil reconnu internationalement à partir duquel l'influence d'un groupe est réelle sur une prise de décision³⁵.

Or, si ce résultat de 35 % est une nouvelle réjouissante, la statistique ne doit pas cacher une réalité plus complexe. Premièrement, rien ne permet de croire que cette tendance récente est là pour demeurer. Les élections du 6 novembre 2005 constituent en effet un scrutin de transition, amorcé depuis les regroupements municipaux de 2001. Les nombreux changements apportés au territoire de la ville et à son organisation politique peuvent en effet avoir des effets directs ou indirects sur le vote et la représentation politique, qu'il est impossible d'évaluer à l'heure actuelle. Deuxièmement, l'analyse des résultats des scrutins de 2001 et de 2005 permet de voir que, derrière la simple représentation des femmes au conseil municipal, se cache une autre réalité plus difficile à décortiquer. Alors que la plus haute concentration de femmes élues se retrouvait à

³⁵ Conférence régionale des élus de Montréal (2004) Présence des femmes dans les instances locales et régionales. Opération Élections 2005. Page 1.

l'échelle de l'arrondissement, la sous-représentation des femmes dans certains postes décisionnels les plus déterminants est importante. Si la proportion d'élues, en particulier de mairesses d'arrondissement est significative d'une progression du pouvoir des femmes, la présence d'élues au comité exécutif, au conseil d'agglomération et à l'exécutif de la Communauté métropolitaine de Montréal ne reflète pas cette progression. Les femmes occupent bien de plus en plus des postes de responsabilité au sein des instances législatives, mais le défi est plus grand en ce qui concerne la fonction exécutive.

Un traitement de cette question ne passe pas simplement par des nominations plus nombreuses une fois les candidates élues car le système d'octroi des postes est le résultat d'un parcours plus long, amorcé bien avant l'élection: pour être nommées aux postes de pouvoir, il faut généralement être présentes auprès des chefs des partis politiques et des plus hautes instances des partis. Il en va de même pour les nominations au sein des organismes montréalais, des comités du conseil de la ville ou encore, pour la mise en candidature à la tête des mairies d'arrondissement. Cela nous ramène aux causes de la sous-représentation féminine : accès aux réseaux valorisés politiquement, militantisme, financement des investitures, etc. Finalement, le chiffre de 35 % est positif, mais il est encore 15 % en deçà de la proportion de femmes dans la population d'où l'importance de déployer des efforts permettant de progresser vers l'égalité.

Dans un tel contexte, voici quelques pistes de réflexion qui semblent particulièrement prioritaires :

1. Un soutien aux actions de sensibilisation et d'éducation. Ces mesures ont généralement un effet indirect et à moyen terme sur le recrutement des femmes. La recension et la promotion des activités pratiquées sur le territoire montréalais semblent souhaitables. Faire connaître davantage ces initiatives s'inscrirait certainement parmi les stratégies pour accroître la représentation des femmes.
2. Des actions de sensibilisation auprès des organisations partisans afin qu'elles adaptent leurs étapes de sélection pour accueillir et maintenir un nombre important de candidates et d'élues.
3. Une étude auprès des candidates au lendemain du scrutin 2009. Une telle étude pourrait être particulièrement riche en information afin d'identifier les problèmes rencontrés lors de la phase de sélection. Avec une telle enquête, il serait plus facile de faire ressortir les meilleures suggestions à l'intention des partis qui souhaitent envisager ou poursuivre des réformes.
4. Une intervention législative permettant une majoration du remboursement des dépenses électorales en fonction du seuil de candidature féminine. À cet égard, la mesure retenue par le plus récent projet de loi sur la réforme électorale pourrait être expérimentée à la prochaine élection à Montréal. Il faudrait voir

toutefois comment opérationnaliser cette mesure à l'échelle de la ville. Actuellement, le financement des partis politiques municipaux se fait à même le budget de la Ville de Montréal. Une telle expérimentation pourrait-elle être défrayée conjointement par la Ville de Montréal et par le gouvernement du Québec?

5. Augmenter la représentation des femmes élues au sein des instances décisionnelles et consultatives (comité exécutif de la Ville, conseil d'agglomération, comité exécutif de la CMM, commissions du conseil de la Ville, du conseil d'agglomération et de la CMM). La proportion des femmes occupant ces postes pourrait tout au moins être semblable à la proportion des élues municipales.

Lors des dernières élections, Montréal a atteint un seuil enviable de représentation féminine. Avec la consolidation de cet acquis, Montréal peut devenir, lors des prochaines élections, un modèle en matière d'accès des femmes à la scène politique municipale et faire un pas de plus dans la formation d'une ville plus inclusive.

Bibliographie

- BATANIAN, M. (2005). « Cap sur les élections 2005 », *Gazette des femmes*, janvier-février, p. 11-12.
- BHERER, L. (2005). « Les promesses ambiguës de la démocratie participative », *Éthique publique*, vol. 7, no 1, p. 82-90.
- BHERER, L. (2006). « Le cheminement de l'idée de conseils de quartier à Québec (1965-2003) : un outil pour contrer l'apolitisme municipal? », *Politique et Société*.
- BHERER, L. (2003). *Une lecture institutionnaliste du phénomène participatif : La politique de consultation publique de la Ville de Québec*, Thèse de doctorat, CERVIL-Pouvoir, Action publique et Territoire, Institut d'études politiques de Bordeaux. http://www.vrm.ca/travaux_vrm.asp.
- BLANC, M. et C. CUERRIER (2007). *Le mentorat en politique auprès des femmes. Un mode d'accompagnement prometteur*, Les éditions du remue-ménage, 136p.
- BLANC, M. (2004). « Et les femmes, ce qu'elles disent du mode de scrutin proportionnel », *Traces et Jalons*, vol. 6, no 2, p. 3.
- BRAIS, N et W. FROHN (2002). « État local et mouvement des femmes à Québec : une étude de cas », *Lien social et Politiques-RIAC*, 47, *Le genre*
- BRUNEAULT, F., M. RIVARD, P.-J. HAMEL et J. LÉVEILLÉE (2002). *Les structures de représentation politique*, disponible sur le site de Villes Régions Monde à l'adresse suivante : www.vrm.ca.
- LES CAHIERS DU GROUPE FEMMES, POLITIQUE ET DÉMOCRATIE (2000). *Traces et Jalons. Les femmes au sein des instances locales et régionales*, vol. 2, no 2.
- COLLECTIF FÉMINISME ET DÉMOCRATIE (2006). *Réforme de la loi électorale au Québec. Revendications en regard des mesures à adopter pour l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes*, octobre.
- COMMISSION FEMMES ET VILLES, VILLE DE LÉVIS (2004). Brochure intitulée *Une place pour moi, Lévisienne ! Là où toutes les décisions se prennent*.
- CONSEIL DES MONTRÉALAISES (2005). *Pour que Montréal m'appartienne*.
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2007). *À égalité pour décider. Guide d'information 2007-2008*.
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2005). *Mémoire sur l'avant-projet de loi remplaçant la Loi électorale*, septembre, recherche et rédaction : Lucie Desrochers.
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2002). *Les femmes et les institutions démocratiques : pour une meilleure participation*, Direction de la recherche et de l'analyse.

- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2002). *Les femmes et les institutions démocratiques : pour une meilleure participation. 10 questions et réponses pour préparer le débat*, Site du Conseil du Statut de la femme. <http://www.csf.gouv.qc.ca/telechargement/publications/AvisFemmesEtInstitutionsDemocratiquesMeilleureParticip.pdf>
- CÔTÉ, H. (1999). « La représentation des femmes en politique municipale de 1980 à aujourd'hui », *Municipalité*, avril-mai.
- DAGENAIS, M. (1992). *La démocratie à Montréal : De 1830 à nos jours*, Ville de Montréal.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2006). Lettre mandant le DGEQ, 21 décembre.
- FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS, (nd). *La cible : 30 pour cent d'ici à 2026*.
- FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (2004). *Accroître la participation des femmes à la prise de décisions municipale*, Processus de consultation municipale, septembre, recherche et rédaction : Colleen Purdon.
- FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (2004). *Accroître la participation des femmes à la prise de décisions municipales*, Stratégies pour des collectivités canadiennes plus inclusives, septembre, recherche et rédaction : Colleen Purdon.
- FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS ET LE PROGRAMME FEMMES ET VILLES DE LA VILLE DE MONTRÉAL (2004). *Une ville à la mesure des femmes*, Publication FCM et Ville de Montréal.
- FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC (2003). *La participation civique des femmes immigrantes*, premier rapport, recherche et rédaction : Yasmina Chouakri.
- GASPARD, F. et J. HEINEN (dir.) (2005). *Guide pour l'intégration de l'égalité des sexes dans les politiques locales*, guide rédigé par des chercheuses et chercheurs du projet européen « Genre et gestion locale dans sept pays de l'Union européenne » (Genre et local), financé par la Commission européenne dans le cadre du 5^{ème} PCRD.
- LATENDRESSE, A. et G. GROPP (2004). *Inventaire des instances municipales de consultation publique. Quelle place pour les femmes ?* Rapport final remis au Y des femmes de Montréal, Département de géographie, UQAM, juin.
- MAILLÉ, C. (2007). « Les interventions des mouvements de femmes en faveur d'une politique de présence dans les institutions de la démocratie libérale. Observations autour des filières nord-américaines », dans M. TREMBLAY, T.-H. BALLMER-CAO, B. MARQUES-PEREIRA ET M. SINEAU (dir.), *Genre, citoyenneté et représentation*, Presses de l'Université Laval, p.189-207.
- MAILLÉ, C et E. TARDY (1988). *Militer dans un parti municipal. Les différences entre les femmes et les hommes au R.C.M, au R.P de Québec et à l'Action civique de Lasalle*, Centre de recherche féministe, Université du Québec à Montréal.

- MAMR (2003). *Mairesse et maires, conseillères et conseillers. 2001. Statistiques sur la représentation des femmes et des hommes aux instances électives municipales*, Québec.
- MAMR (2005). *Élections municipales. Mairesse ou maire, conseillère ou conseiller, pourquoi pas Vous ? Guide à l'intention des personnes qui désirent se porter candidates et candidats lors des élections municipales*.
- MAMR (2005). *Élections municipales. Nouvelles élues, nouveaux élus. Le monde municipal Vous accueille. Fiches d'information à l'intention des personnes nouvellement élues aux élections municipales*.
- PAQUET, J. (2003). « Une question de démocratie. Le programme À égalité pour décider », *Municipalité*, numéro thématique, vol. 34, no 2, avril, p. 17-18.
- PELLETIER, L. (1993). Représentation des femmes et politique municipale : « Nettement insuffisant ». Entretien avec Évelyne Tardy, *Municipalité*, mars-avril, p. 28-30.
- PEYTON, M. et W. FROHN (2001). *La place des femmes dans le nouvel environnement politique et administratif de Montréal*. Disponible sur le site de Villes Régions Monde à l'adresse suivante : www.vrm.ca
- ROBERGE, M. (2004). « Et les femmes, ce qu'elles disent du mode de scrutin proportionnel », *Traces & Jalons*, vol.6, no 2, p. 3.
- SIMARD, C. (2005). « Qui nous gouverne au municipal : reproduction ou renouvellement ? », dans P. DELORME (dir.), *La ville autrement*. Sainte-Foy, Presses de l'université du Québec, p. 97-119.
- TARDY, É. (2002). *Les femmes et les conseils municipaux au Québec*, Montréal, Hurtubise.
- TARDY, É. (2003). « Quelle place occupent les conseillères municipales ? La sous-représentation politique des femmes », *Municipalité*, numéro thématique, vol.34, no 2, avril, p. 13-16.
- TARDY, É. et al. (1997). « Maires et mairesses du Québec. Les femmes et la politique municipale », Montréal: Liber.
- TRACES & JALONS (2004). *Le mode de scrutin proportionnel*, août, vol. 6, no 2.
- TREMBLAY, M. (2005). *Québécois et représentation parlementaire*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- TREMBLAY, M. et R. PELLETIER (1995). *Que font-elles en politique?*, Presses de l'Université Laval, 281p.
- VILLE DE MONTRÉAL (2007). *Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal*, projet de politique et mesures de mise en œuvre, mars.
- VILLE DE MONTRÉAL (2001). Résultats de l'élection du 4 novembre 2001. Ville de Montréal.

Y DES FEMMES (2004). *Accroître la participation des femmes aux processus municipaux de consultation*, un projet de recherche action participative par le Y des femmes de Montréal, avril.

YOUNG, L. (2000). *Feminist and Party Politics*. UBC Press, Vancouver.

ANNEXE 1 : LA REPRÉSENTATION DES FEMMES SUR LA SCÈNE POLITIQUE MUNICIPALE QUÉBÉCOISE : QUELQUES CONSTATS

Tableau 1.17 - Évolution du nombre de mairesses et de conseillères dans les municipalités du Québec- 1980-2003

Années	Mairesses		Conseillères	
	Nb	%	Nb	%
1980	21	1,5	339	3,8
1982	40	2,8	615	7,0
1983	43	3,0	712	8,1
1984	41	2,9	962	10,9
1985	47	3,3	1050	11,9
1986	61	1,3	1135	12,8
1987	81	5,7	1325	15,0
1988	82	5,8	1323	15,0
1989	97	6,9	1538	17,4
1990	97	6,9	1622	18,4
1991	112	7,9	1701	19,3
1992	114	8,1	1703	19,3
1993	125	8,8	1730	19,6
1994	126	8,9	1721	19,5
1995	131	9,3	1748	19,9
1996	127	9,1	1750	20,1
1997	128	9,4	1848	21,7
1998	137	10,1	1874	22,4
1999	138	10,4	1896	23,1
2000	133	10,4	1845	23,1
2001	119	10,7	1680	23,8
2002 ³⁶	118	10,9	1659	24,1
2003	125	11,6	1672	24,5

Source : Tableau réalisé selon les données de Tardy, Évelyne (2003 : 15), du CSF (2005 : 2).

³⁶ Ces données ne comprennent pas la Municipalité de la Baie-James, les villages cris, naskapis et nordiques. Données au 28 février 2003.

ANNEXE 2 : ENTRETIENS AVEC DES EXPERTES

Winnie Frohn, professeure, Département d'études urbaines et touristiques, UQAM, 12 septembre 2005.

Martine Blanc, Responsable du programme de l'école d'été Femmes et démocratie, 13 septembre 2005.

Jocelyne Mongrain, conseillère municipale de Magog, présidente de Femmes et politique municipale de l'Estrie, 26 septembre 2005.

Nicole Brais, Commission Femmes et Ville de la Ville de Québec, Université Laval, 3 octobre 2005.

Élaine Émond, Présidente Groupe Femmes, politique et démocratie, 24 novembre 2005.